ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

Rapport

fait au nom de la

commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer et de la délégation chargée d'une mission d'étude et d'information dans les pays et territoires d'outre-mer

sur

les questions économiques

posées par l'association des pays et territoires d'outre-mer au Marché commun

par

M. A. PEYREFITTE rapporteur

NOVEMBRE 1959

Par sa résolution en date du 15 avril 1959, l'Assemblée a constitué une commission temporaire spéciale dénommée délégation de l'Assemblée parlementaire européenne chargée d'une mission d'étude et d'information dans certains pays et territoires d'outre-mer.

La délégation, composée de 13 membres, s'est rendue du 16 juillet au 16 août 1959 dans les pays et territoires associés suivants:

Etat du Cameroun: 17-20 juillet République du Gabon: 21-23 juillet République du Congo: 23-26 juillet Congo belge: 27 juillet au 3 août; 8-12 août Ruanda-Urundi: 4-7 août République centrafricaine: 12-13 août République du Tchad: 14-15 août.

Au cours de sa mission, la délégation a rencontré des personnalités responsables des pays et territoires visités et a tenu une vingtaine de réunions de travail.

M. A. Peyresitte a été désigné comme rapporteur pour les problèmes économiques.

La délégation s'est réunie le 22 octobre 1959 à Strasbourg et le 3 novembre 1959 à Bruxelles pour examiner les problèmes économiques posés par l'association à la lumière de la mission qu'elle a accomplie. Elle a, le 3 novembre, approuvé le rapport.

Étaient présents: M. Scheel, président; MM. Vanrullen et Carboni, vice-présidents; MM. Angioy, Bech, Charpentier, Duvieusart, Nederhorst et Schuijt.

Conformément au dernier alinéa de la résolution de l'Assemblée parlementaire européenne du 15 avril 1959, la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer a examiné, au cours de ses réunions du 22 octobre 1959 à Strasbourg, et du 3 novembre 1959 à Bruxelles, les résultats, dans le domaine économique, de la mission d'étude et d'information. Elle a adopté le présent rapport à l'unanimité.

Étaient présents le 3 novembre 1959: M. Scheel, président; M. Carcassonne, vice-président; M. Angioy, suppléant M. Janssens; M. Bech; M. M. Deist; M. Duvieusart; M. Filliol, suppléant Carboni, Charpentier; M. De Kinder, suppléant M. Deist; M. Duvieusart; M. Filliol, suppléant M. Armengaud; M. Kapteyn, suppléant M. Birkelbach; M. Lücker, suppléant M. Turani; M. Moro; M. Nederhorst, suppléant M. Van der Goes van Naters; M. Schuijt; M. Vanrullen, suppléant M. Dehousse; M. Vendroux, suppléant M. Peyrefitte; M. Vial.

Sommaire

ntroduction	1	§ 3 — Cacao	
Première partie — Le développement économique de l'Afrique par l'aide européenne	2	§ 4 — Coton § 5 — Bananes Section 5: Elevage	10
Chapitre I — Le potentiel économique des pays et territoires d'outre-mer	2	Section 6: Exploitation forestière Section 7: Pêche et pisciculture Section 8: La politique des prix et les efforts pour une stabilisation	11 12
§ 1 — Le focteur humain § 2 — Possibilités du sol § 3 — Possibilités du sous-sol Section 2: Le retard dans le développement économique des pays et territoires d'outre- mer	5	Chapitre III — Développement de l'industrie par l'aide européenne	14
Chapitre II - Développement de l'agriculture		§ 2 - Charbon § 3 - Pétrole	
par l'aide européenne	5	§ 4 — Energie nucléaire § 5 — Gaz naturel § 6 — Possibilités d'énergie thermique des	
Section 2: L'agriculture exportatrice	6	mers et d'énergie solaire § 7 – Développement d'une infrastructure	
cole	6	énergétique Section 2: Les matières premières	16
exportatrices	9	§ 1 — Manganèse § 2 — Cuivre § 3 — Diamant	

(Suite page 3 couverture)

Sommaire (suite)

Section 3: Les industries d'extraction et de		§ 1 - Les produits commercialises sont en	
transformation	18	petit nombre A) Les exportations	
Section 4: Les industries alimentaires et manu-		B) Les importations	
facturières	17	§ 2 – Le marché manque d'élasticité	
Section 5: Les obstacles à l'industrialisation	17	§ 3 – Nécessité du stockage	
Chapitre IV — Développement de l'infrastructure. Importance des transports pour le développe- ment économique, agricole et industriel	18	§ 4 — Les frais de transport Section 2: L'importance de l'accroissement des relations commerciales entre l'Europe	
Section première: Les voies d'eau et ports . § 1 — Ports fluviaux § 2 — Ports maritimes	18	et l'Afrique	31
Section 2: Routes et pistes	19	§ 3 - Problèmes soulevés par l'étude des	
Section 3: Chemins de fer	19	statistiques	
Section 4: Infrastructure aérienne		Chapitre IV - Principaux problèmes des rela-	
Deuxième partie — Perspectives du développe- ment économique des pays et territoires d'outre- mer par leur association au Marché commun	21	tions commerciales entre les Etats membres et les pays et territoires d'outre-mer Section première: Quels sont les principaux produits exportés par les pays et territoires visités vers les Etats membres autres que	32
Chapitre I — Réactions des Africains devant leur association au Marché commun	21	les métropoles?	32
Section première: Les inquiétudes § 1 — Association et néo-colonialisme éco- nomige	21	Section 2: Quels sont les prix des produits exportés par les pays visités et pour quelle raison ces prix sont-ils, dans certains cas,	
§ 2 — Association et régimes préférentiels § 3 — Association et application du traité		plus élevés que les cours mondiaux? Section 3: Outre les prix quels obstacles	33
Section 2: Espoirs et déceptions	22	freinent l'augmentation des exportations	
Chapitre II – Le développement économique et		des pays et territoires associés vers les autres États membres?	34
les investissements	23	§ 1 - Relations des Etats membres avec d'autres fournisseurs et clients	
Section première: Le problème des investisse- ments dans les pays associés visités § 1 — Nécessité et urgence	23	§ 2 — La qualité § 3 — Taxes intérieures	
§ 2 - Choix et orientation		Section 4: Dans quelle mesure les produits autres que les produits agricoles et miniers	
Section 2: La nécessité d'une coordination des investissements	25	pourraient-ils participer aux exportations des pays associés?	35
Section 3: Le rôle du Fonds européen de		Section 5: Comment les pays et territoires	
développement pour les pays et territoires d'outre-mer	26	associés pourraient-ils accroître leurs im- portations en provenance des Etats membres	
 § 1 — Conditions et modalités de l'inter- pention du Fonds § 2 — Caractéristiques de quelques projets 		du Marché commun?	36
§ 3 — Instruction des dossiers § 4 — Réalisation des projets		Section 6: Quels sont les avantages et possi- bilités offerts par l'association pour ac- croître les débouchés des pays associés et	
Section 4: Les investissements du secteur privé	28	intensifier les relations commerciales entre l'Europe et l'Afrique?	37
§ 1 — La situation au regard des investissements privés		§ 1 — L'abolition des droits de douane § 2 — Le désarmement contingentaire	
§ 2 – Appréhensions africaines § 3 – Appréhensions des investisseurs		§ 3 — L'établissement d'un tarif extérieur commun	
A) La rentabilité B) La sécurité C 4 Faculosa d'una polytica		§ 4 — Le droit d'établissement et la libre circulation des capitaux	
§ 4 — Esquisse d'une solution		§ 5 — La politique agricole commune	
Section 5: Autres possibilités de contributions européennes aux investissements dans les		§ 6 — La politique commerciale commune § 7 — Autres possibilités	
pays et territoires associés § 1 — Les modalités de la reconduction du F.E.D.O.M.	30	Chapitre V — Vers une politique agricole commune eurafricaine	38
§ 2 — Possibilités d'intervention de la Banque internationale pour la recons-		Section première: La politique agricole afri- caine	38
truction et le développement § 3 - Autres possibilités d'aide financière		Section 2: Articulation de la politique agricole africaine avec la politique agricole de la	
Chapitre III - Importance des relations com-		Communauté européenne	39
merciales dans l'association	30	Conclusion	41
merce d'outre-mer	30	Annexes	47

RAPPORT

sur les questions économiques posées par l'association des pays et territoires d'outre-mer au Marché commun

par M. A. Peyrefitte

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

A l'issue de ses délibérations sur les problèmes dont elle a été saisie, votre commission a l'honneur de vous présenter le rapport qui suit.

Introduction

La délégation désignée par votre Assemblée ayant été chargée d'établir trois rapports, l'un consacré aux questions juridiques et politiques, l'autre aux questions économiques et le troisième aux questions sociales posées par l'association des pays et territoires d'outre-mer au Marché commun, il importe, avant tout, d'en délimiter exactement les domaines respectifs.

Une première constatation s'impose. Notre délégation a visité le Cameroun, les Républiques du Gabon, du Congo, centrafricaine et du Tchad, le Congo belge et le Ruanda-Urundi. Ses conclusions, en ce qui concerne ces pays et territoires, ne sont pas nécessairement valables pour des pays qu'elle n'a pas visités, tels que l'ancienne A.-O.F. ou Madagascar. Cependant, un rapport n'est pas un reportage: il ne pouvait non plus s'agir de se contenter d'une méthode impressionniste, qui se serait bornée à relater des notations de voyage. Votre rapporteur s'est donc efforcé, à la fois, d'éviter des extrapolations abusives, et de s'élever à une vision suffisamment synthétique des problèmes pour aboutir à des conclusions dont pourrait s'inspirer l'action à venir de la Communauté économique européenne.

Une deuxième remarque est propre à dissiper une certaine ambiguïté. Votre délégation n'était ni une délégation du Parlement belge, chargée de contrôler la politique du gouvernement belge au Congo ni une délégation du Parlement français ou du Sénat de la Communauté, chargée d'examiner l'évolution de la Communauté franco-africaine. Votre délégation devait se limiter à l'examen des incidences du traité de Rome dans les pays visités. Certes, dans le con-

cret, les problèmes sont intimement mêlés: il n'était pas possible à la délégation de séjourner dans ces pays sans se faire une idée de leurs problèmes propres. Il ne lui appantenait cependant pas de fournir un rapport politique, un rapport économique et un rapport social, sur les pays d'outre-mer visités, mais bel et bien des rapports politique, économique et social, sur les problèmes posés par l'association de ces pays au Marché commun. Elle n'avait pas à porter de jugement sur l'évolution politique de ces pays, ou sur leur stade de développement économique, ou sur leur état social, mais à étudier dans quelle mesure l'association de ces différents pays à la C.E.E. pourra présenter des difficultés, comporter des bénéfices, rendre souhaitable telle ou telle ligne de conduite, sur le triple plan juridico-politique, économique et social.

Une troisième notation liminaire a trait au caractère artificiel de la division de ces trois rapports. Il est en effet très mal commode, dans bien des cas, de distinguer le politique de l'économique et du social. Le développement économique des pays et territoires d'outre-mer, auquel s'attachent les six États membres, ne vise-t-il pas, avant tout, au développement social? Déjà, le F.I.D.E.S., créé par la France en 1945, se proposait de relever le niveau de vie des populations des territoires d'outre-mer. De même, le traité de Rome prévoit que le Fonds européen de développement outre-mer (F.E.D.O.M.) en particulier. et l'association en général, ont pour but essentiel l'élévation progressive du standing des populations africaines.

Il est évident, d'autre part, que le développement social réagit sur le développement économique: des populations, dont le niveau de vie s'élève, s'intéressent plus au développement économique, et peuvent devenir le moteur d'un progrès agricole ou industriel, ce qui n'est pas le cas si elles restent à un niveau primitif.

Enfin, le développement économique conditionne dans une large mesure le développement politique. Seule une évolution progressive de l'économie peut permettre une évolution politique harmonieuse. Des peuples qui ont faim ou qui sont tenaillés par de trop grandes distorsions économiques, sont à la merci des pires désordres.

Les problèmes politiques, économiques et sociaux sont trop étroitement imbriqués, pour qu'on ne cherche pas à les ordonner dans leur perspective commune, qui est une perspective humaine: ce que la C.E.E. et la civilisation occidentale s'efforcent de faire en Afrique, c'est de promouvoir l'homme, pour le sauver.

PEMIÈRE PARTIE

Le développement économique de l'Afrique par l'aide européenne

Chapitre premier

Le potentiel économique des pays et territoires d'outre-mer

Section première: Ses inconnues et ses limites

Si le potentiel économique des pays et territoires d'outre-mer est encore très insuffisamment connu, (de nouvelles découvertes ou réalisations viennent l'accroître chaque année) il a cependant été possible à notre délégation d'en discerner dès maintenant certaines limites. Ce potentiel est, dans son ensemble, conditionné:

- 1) par le facteur humain,
- 2) par les possibilités du sol,
- 3) par les possibilités du sous-sol.

§ 1 - Le facteur humain

Dans les contrées visitées par la délégation, la densité de population varie beaucoup d'un pays à l'autre, souvent à l'intérieur d'un même pays.

Le Cameroun a une population de 3.200.000 habitants, soit une densité moyenne de 7,2 habitants au kilomètre carré.

Nous donnons ci-dessous à titre d'exemple le nombre d'habitants et la densité au kilomètre carré dans certaines régions (recensement fin 1956).

	nombre habitants	densité
Bamiléké	464.000	66
Mungo	102.000	23
Nyong et Sanaga	439.000	15
Adamaoua	179.000	2,6
Boumba Ngoko	28.000	0,8

Jusqu'à une certaine limite, les régions à population dense sont les plus riches. C'est ainsi que le Mungo correspond aux sols volcaniques de la région bananière et le Nyong et Sanaga à la riche zone cacaoyère des environs de Yaoundé. Par contre, avec ses 66 habitants au kilomètre carré, le pays Bamiléké, au demeurant montagneux, est nettement surpeuplé et ses habitants émigrent lentement vers le sud.

Le Gabon n'a que 400.000 habitants, soit une densité moyenne de 1,5 au kilomètre carré. Cette moyenne est d'ailleurs peu significative, la majeure partie de la population étant groupée dans la zone maritime.

Le Congo, avec 770.000 habitants, a une densité voisine de celle du Gabon, soit 1,7 au kilomètre carré. Mais là aussi la répartition est très inégale suivant les régions, les densités les plus fortes se trouvant dans le sud du pays.

La République centrafricaine a 1.130.000 habitants, soit près de 2 habitants au kilomètre carré, les régions les plus peuplées étant voisines de l'Oubangui.

C'est au Tchad que nous trouvons les plus grandes différences suivant les régions. Avec 2.580.000 habitants, le Tchad a une densité moyenne de 2 habitants au kilomètre carré. Mais la réalité s'éloigne beaucoup de cette moyenne. Dans le sud-ouest du pays, correspondant au bassin du Logone Chari, vivent 1.100.000 personnes, soit une densité de 7. A l'est du Chari et jusqu'au 15e parallèle nord, on trouve 1.400.000 habitants, soit une densité de 2,5. Par contre, dans les 500.000 kilomètres carrés au nord du pays, on ne trouve que 50.000 habitants, soit 0,1 au kilomètre carré. Cette répartition correspond exactement aux ressources économiques actuelles, le bassin du Logone Chari étant la zone cotonnière et le grenier du Tchad.

Le Congo belge a une population de 13.175.000 habitants, soit une densité moyenne de 5,5. Les différences entre les provinces sont notables, la

densité étant de 8,5 dans la province de Léopoldville et dans celle du Kivu, de 6,5 dans la province du Kasaï et de 3,2 seulement dans celle du Katanga. Ce dernier chiffre est à retenir du fait que c'est dans cette province que sont localisées les principales richesses minières de la colonie. Il convient d'ailleurs de préciser qu'à l'intérieur de la province les différences sont notables suivant les territoires: la densité étant de 7 dans le territoire de Kongolo et seulement de 1,4 dans celui de Mitwaba. On retrouve des différences analogues à l'intérieur de la province de l'Équateur dont la densité moyenne est de 4,3 avec un territoire de densité 0,9 et quatre territoires de densité inférieure à 3.

C'est au Ruanda-Urundi que nous avons rencontré les plus fortes densités de population. Ce territoire sous tutelle est peuplé de 4.631.000 habitants, (densité moyenne = 84 au kilomètre carré). Dans ce pays montagneux 33 º/o seulement des terres sont à vocation agricole et 24 % sont impropres à la culture et à l'élevage. Il va sans dire que, comme au Cameroun en pays Bamiléké, une telle densité de population ne correspond pas à un îlot de prospérité, bien au contraire. L'énoncé de ces chiffres donne à entendre les problèmes d'alimentation qui se posent dès maintenant dans ce territoire. Ils sont encore aggravés par un taux d'accroissement de la population qui, s'il se maintient (et il a plutôt tendance à s'accroître du fait de l'abaissement de la mortalité) entraînerait un doublement de la population en 25 ans, et des densités que ce pays, dans l'état actuel des prévisions, est manifestement hors d'état de supporter.

Contrairement à ce qui serait souhaitable, les mouvements d'émigration des régions surpeuplées vers les autres sont assez faibles. Au Cameroun, les Bamilékés essaiment dans le sud du pays, surtout en qualité de commerçants. Mais ils réussissent trop bien dans cette profession et périodiquement sont victimes de sortes de progroms organisés par les autochtones pour secouer le joug de leurs usuriers. Au Ruanda-Urundi il semble que l'émigration en dehors du territoire sous tutelle soit particulièrement faible. Il convient de noter d'ailleurs que les Africains sont généralement réfractaires aux transferts de populations organisés par voie administrative. même si une telle opération a pour but d'installer sur de bonnes terres des individus condamnés à la sous-alimentation dans leur milieu d'origine. Par contre, l'attirance des villes sur les ruraux est considérable. C'est ainsi que le taux d'accroissement du district Bas-Congo de la province de Léopoldville est de 18,5.

Le pourcentage de la population totale du Congo belge vivant en milieu extra-coutumier est passé de 9,90 en 1945 à 19 en 1950 et à 23 en 1957.

Cette attirance des villes pose un grave problème. En effet, des hommes jeunes viennent à la ville sans avoir la moindre idée de ce qu'ils y feront. La coutume africaine leur permet de trouver toujours un parent ou un allié, ou même simplement un originaire du même village qui les héberge et les nourrit. Cette situation, qui devrait n'être que provisoire, se prolonge pendant des mois et des années, l'immigration étant de beaucoup supérieure à la création de nouveaux emplois. Dans toutes les grandes cités africaines une population flottante de pseudochômeurs vit aux crochets des travailleurs, prête à toutes les aventures. Les villes - particulièrement Douala, Yaoundé, Brazzaville et Léopoldville — s'entourent ainsi de bidonvilles, le plus souvent misérables, qui les défigurent comme une sorte de lèpre sociale. L'administration du Congo belge, de même que les gouvernements des Etats de la Communauté française, s'efforcent de freiner l'immigration citadine et de ramener à la terre tous ces désœuvrés. Mais ces derniers marquent fort peu d'empressement à redevenir cultivateurs, ce qui serait, à leurs yeux entrouverts aux prestiges de la civilisation occidentale et urbaine, déshonorant. Les résultats obtenus dans ce domaine sont jusqu'à maintenant très insuffisants. Nous avons eu l'occasion de visiter, près d'Elisabethville, une expérience de retour à la terre placée sous l'égide de l'université de Liège, la F.U.L.R.E.A.C. (Fondation de l'université de Liège). Sa création est trop récente pour qu'il soit possible de porter un jugement sur ses résultats. Mais l'effort de cette équipe jeune, ardente et sympathique méritait d'être souligné.

Immigration européenne

Le tableau ci-dessous donne par pays le nombre d'Européens et le pourcentage de ceux-ci par rapport à la population totale. On remarquera que, sauf au Gabon, ce pourcentage est toujours inférieur à un.

	Européens	Pourcentage par rapport à la population totale
Cameroun	15.000	0.5 0/0
Gabon	4.400	1.1 %
Congo	11.000	0.7 0/0
République-centrafricaine	6.000	0.5 0/0
Tchad	5.000	0,2 0/0
Congo belge	110.000	0,8 0/0
Ruanda-Urundi	7.250	0.16 %
	2.750	
	asiatiques	

La plupart des Européens sont groupés dans les villes (administration, commerce, entreprises de travaux) et dans les zones industrielles ou minières (Edéa, exploitations forestières du Gabon, mines du Katanga, mines de diamant, etc.).

Sauf au Congo belge, où 2.400 entreprises européennes s'occupent de culture, on ne trouve pratiquement pas, dans les pays que nous avons visités, d'Européens installés comme colons.

§ 2 — Possibilités du sol

Il commence à être à peu près universellement reconnu que les sols tropicaux ont souvent une fertilité limitée, et surtout une grande fragilité.

En ce qui concerne la fertilité, nous ferons une exception pour certains sols notamment ceux d'origine volcanique récente que l'on trouve au Cameroun dans la région du Mungo (zone bananière) ainsi qu'au nord-ouest du Ruanda.

On a cru longtemps que la présence de la grande forêt équatoriale était un indice de fertilité des sols. En réalité, ceux-ci évoluent très rapidement dès que la forêt est détruite et la mince couche humifère disparaît. La fragilité structurelle des sols tropicaux est aggravée par un processus d'humification accéléré par la température et l'humidité. Suivant les régions, l'érosion pluviatile cause plus de ravages que l'érosion éolienne ou vice versa, mais bien souvent les deux conjuguent leurs effets désastreux. La pratique des feux de brousse, que les Européens ne sont pas parvenus à faire abandonner, contribue aussi largement à la dégradation des sols.

Enfin, beaucoup de sols tropicaux ont une composition telle (notamment en silice et en alumine) qu'ils ont une tendance naturelle à la latérisation, tendance qui est aggravée par la mise sous culture.

Aussi les méthodes culturales européennes ne sont-elles applicables, sous les tropiques, qu'après adaptation et avec le souci constant de maintenir, et si possible d'augmenter, la fertilité du sol. On ne pourra pas, notamment, labourer au tracteur, autrement qu'en courbes de niveau, des terres de pente même très faible, c'est-à-dire, suivant leur structure, supérieure à 2 ou 4 %.

Les conditions écologiques d'une région imposent la ou les cultures que l'on peut y pratiquer et en excluent d'autres qui pourraient être plus rémunératrices. On peut donc dire que les conditions écologiques déterminent le revenu moyen des habitants et par suite leur standing.

Au Cameroun, des études sérieuses ont montré que le revenu annuel moyen par famille était de:

150.000 francs C.F.A. pour le planteur de bananes
60.000 " C.F.A. pour le planteur de cacao
60.000 " C.F.A. pour le planteur de café
Arabica
10.500 " C.F.A pour le planteur de coton
et d'arachide du NordCameroun.

Au Tchad, le revenu annuel moyen est de:

5.000 francs C.F.A. pour le planteur de coton 8.000 " C.F.A. pour l'éleveur 25.000 " C.F.A. pour le pêcheur.

Il semble qu'à moins de découvertes, l'habitant du Nord soit condamné à un niveau de vie très inférieur à celui du Sud, car même si les techniques agricoles permettaient de doubler partout les rendements, la disparité resterait proportionnellement la même et serait encore aggravée en valeur absolue.

§ 3 — Possibilités du sous-sol

Malgré les progrès récents, les possibilités du sous-sol sont encore mal connues ou tout au moins très insuffisamment connues, surtout dans les États de la Communauté française. Sans doute a-t-on découvert, étudié, et même commencé à exploiter depuis dix ans le fer de Mékambo, le manganèse de Franceville, l'uranium de Franceville et les pétroles du Gabon. Mais le fait même que ces richesses aient été jusqu'alors inconnues permet de supposer qu'il en est d'autres dont nous ne soupçonnons pas encore l'existence. La prospection minière est certainement beaucoup plus avancée au Congo belge, mais il est vraisemblable que des découvertes sont encore possibles dans un pays aussi grand et varié.

Section 2: Le retard dans le développement économique des pays et territoires d'outre-mer

Pour juger objectivement du degré de développement économique des pays que nous avons visités, il convient de se rappeler que la présence européenne n'y date guère que du début du siècle. Il y avait, bien sûr, auparavant quelques pionniers, installés généralement sur les côtes, mais qui, de toute façon, étaient trop peu nombreux pour exercer une action sur l'économie.

Tous ces pays africains vivaient donc au début du siècle au stade de la cueillette. Des progrès rapides n'étaient pas possibles. Tout d'abord parce que les Européens eux-mêmes ignoraient tout de ces pays et devaient en premier lieu mettre au point les techniques à employer. Ensuite parce qu'il fallait aussi mettre en place un minimum d'infrastructure, à commencer par des routes et des chemins de fer, car tous les transports se faisaient à dos d'homme. Il fallait aussi former l'Africain et le faire passer de la vie ancestrale à la vie moderne et, à cette fin, lui donner, tout d'abord, le désir de s'instruire.

L'économie «coloniale», l'économie «de traite», correspondaient à un degré d'évolution de ces pays. Si l'on a exporté de l'huile de palme, fabriquée à partir de régimes que les indigènes allaient cueillir dans la forêt et portaient sur la tête parfois pendant des kilomètres, si l'on a fabriqué du caoutchouc avec du latex recueilli dans la forêt, c'est qu'à ce moment-là et dans ces régions, il était impossible de trouver d'autres richesses commercialisables. De même, l'orpaillage et l'exploitation des placers correspondaient aux possibilités du moment de mise en valeur des richesses minières.

Depuis ce stade initial; les choses ont beaucoup évolué dans tous les domaines. Les changements sont prodigieux si l'on songe au point de départ, il y a une soixantaine d'années. Et ils se poursuivent à un rythme accéléré, surtout depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

Ces pays sont encore nettement moins développés que l'Europe ou les États-Unis. Ils fournissent un très grand effort pour se moderniser, mais leurs retard existe et existera longtemps encore.

Des motifs humains et économiques nous poussent, nous Européens, à souhaiter une élévation très rapide du niveau de vie des Africains. Des motifs humains, parce que nous nous sommes donné pour mission de faire des Africains nos égaux. Des motifs économiques, en raison du marché considérable que représenteront ces territoires lorsqu'ils auront acquis un développement parallèle au nôtre.

Si une économie du type colonial correspondait à une certaine phase de l'évolution de ces pays, il est indispensable, mainteant qu'ils ont acquis ou sont en train d'acquérir leur majorité politique, de trouver une réponse nouvelle à leurs besoins. Jusqu'à présent le développement de l'Afrique a été pensé par les Européens et conçu en fonction de l'Europe. Il doit maintenant être pensé avec les Africains, le plus possible par les Africains, et conçu avant tout en vue du développement de l'Afrique.

Les Africains savent bien que leur retard est encore si grand qu'ils ne pourraient le combler sans l'aide de techniciens européens et sans l'investissement de capitaux européens. Mais ils sont également fort jaloux d'une autonomie nouvellement acquise. Aussi notre délégation retire-t-elle de son voyage la conviction que l'assistance technique et l'aide financière, qui dépassent largement les possibilités d'une seule métropole, doivent être de plus en plus réalisées dans un cadre communautaire. C'est là une vaste mission, à la mesure de l'Europe.

Chapitre II

Développement de l'agriculture par l'aide européenne

Section première: L'agriculture vivrière traditionnelle

Il convient de remarquer, tout d'abord, que les plantes qui sont à la base de l'alimentation dans

ces régions, y ont été pour la plupart, comme le manioc, le mil, le sorgho, la banane plantain, importées par les Européens. D'autre part, certaines cultures, essentiellement destinées à l'alimentation locale, font en outre l'objet d'un commerce d'exportation. Ainsi, le manioc, qui occupe les surfaces les plus importantes dans les cultures du Congo belge où il est utilisé pour l'alimentation humaine et où il fait l'objet d'un commerce interrégional important, est en partie exporté, lorsque les conditions économiques sont favorables. De même, les arachides sont utilisées localement pour l'alimentation; ce n'est que dans certaines régions, grandes productrices, qu'on en exporte. En ce qui concerne l'huile de palme, seuls les excédents sont exportés après satisfaction des besoins alimentaires locaux: au Congo belge, on estime que 72 % de la production est consommée dans le territoire.

Sous le bénéfice de ces réserves, on peut cependant parler d'agriculture vivrière traditionnelle; c'est celle qui a pour objet la satisfaction des besoins alimentaires des populations autochtones, et qui est pratiquée selon des méthodes coutumières. Celles-ci consistent essentiellement en une agriculture extensive, comportant un défrichement, une succession de cultures en nombre variable (généralement de 4 à 6 ans) jusqu'à épuisement de la fertilité du sol, et un retour à la jachère. Pour que ce mode de culture soit rationnel et n'aboutisse pas à un épuisement des sols, la jachère doit être maintenue pendant un temps assez long, pour que se reconstitue la fertilité du sol (généralement une douzaine d'années). C'est ce qui se pratiquait autrefois. L'introduction de cultures destinées à l'exportation ainsi que la pression démographique croissante ont déjà conduit dans beaucoup de régions à réduire, par manque de terres disponibles, la durée des jachères, ce qui entraîne une détérioration des sols. Ce phénomène est particulièrement sensible dans les pays surpeuplés comme le Ruanda-Urundi et le pays Bamiléké, mais nous l'avons également noté ailleurs.

Aussi peut-on dire que, même si les peuples africains voulaient se contenter d'une agriculture de subsistance, ils seraient déjà obligés, dans certaines régions, d'adopter des techniques de culture européennes. Le nombre de ces régions ira d'ailleurs en augmentant avec la densité de la population qui, selon certaines estimations, doublerait en trente ans.

Section 2: L'agriculture exportatrice

L'adoption des techniques européennes devient un impératif absolu des que l'on envisage l'exportation d'une partie de la production agricole. En effet:

- d'une part, l'excédent de production, que l'on demande ainsi au sol, au delà des besoins alimentaires, entraîne, comme nous l'avons déjà dit, une véritable surcharge qui n'est possible, avec les méthodes traditionnelles, qu'au détriment de la fertilité;
- d'autre part, les normes de qualité exigées du produit exporté ne peuvent être obtenues que grâce à certaines techniques. C'est le cas notamment pour l'hévéa, le café, le cacao, la banane et même pour l'huile de palme, qui ne doit présenter qu'un très faible degré d'acidité.

Il conviendra de réexaminer les possibilités de production en fonction d'un marché élargi pour chacune des régions agricoles, et en ayant pour principal souci l'intérêt même de la région. En effet, dans l'ancien système colonial on avait, avant tout, tenu compte des besoins des marchés métropolitains et aussi des vocations d'autres territoires relevant de la même métropole: par exemple, jusqu'à la dernière guerre mondiale, on s'est fort peu préoccupé de développer l'hévéaculture, dans les territoires français de la côte occidentale d'Afrique, parce qu'un quasimonopole du caoutchouc était réservé à l'Indochine.

Section 3: Efforts pour le développement agricole

Bien que la recherche agronomique ait été entreprise sous les tropiques il y a de nombreuses années (l'Institut national pour l'étude agronomique du Congo belge, I.N.E.A.C., a été créé le 22 décembre 1933), ce n'est que depuis la deuxième guerre mondiale que l'on a pu assister à une amélioration sensible des techniques.

Il faut dire que l'on ignorait tout du milieu et du comportement des végétaux que l'on se proposait d'améliorer. D'autre part, c'est une servitude de la recherche agronomique, même en Europe, que de ne pouvoir diffuser ses résultats qu'au bout d'un certain nombre d'années, surtout lorsqu'il s'agit de cultures pérennes.

L'amélioration des végétaux cultivés a été considérable. L'I.N.E.A.C. a isolé des lignées de palmiers à huile donnant un rendement huile/régimes de 20 %, alors que le rendement des palmiers naturels est de l'ordre de 10 %.

D'ores et déjà, les palmeraies industrielles du Congo belge, plantées en palmiers sélectionnés, ont couramment une production de 3 tonnes d'huile à l'hectare, alors que celle des palmeraies naturelles, même améliorées, n'est que de 0.5 tonne à l'hectare.

De même, grâce aux travaux de l'Institut de recherche des cotons et textiles, le rendement moyen à l'égrénage du coton du Tchad a été pour la campagne 1958-1959 de 36 %, alors qu'il n'était encore que de 27,9 %, pour la campagne 1949-1950.

On est en droit d'attendre des améliorations de rendement du même ordre sur le cacao, avec les clones multipliés par boutures à la station du cacaoyer d'Ebolowa (Cameroun). Des exemples analogues pourraient être donnés pour l'hévéa, le café, ainsi que pour les cultures vivrières comme le manioc.

Un effort considérable a été déployé au cours des dernières années pour la défense des cultures. Au Congo belge, 82.000 hectares de cultures de cotonnier reçoivent un traitement antiparasitaire. Au Cameroun, les traitements contre le cercospora sont appliqués soit à terre, soit par avion sur l'ensemble de la zone bananière du Mungo. De même, dans la zone cacaoyère du Cameroun, les traitements contre les capsides et contre la pourriture brune se sont généralisés depuis trois ou quatre ans.

Il est inutile de souligner que partout cette action pour mettre en œuvre des techniques européennes a été lancée, vulgarisée, et continue à être animée par des agronomes européens qui, pendant de très nombreuses années, seront encore nécessaires à la poursuite de cet effort.

L'emploi des engrais n'a pu être préconisé qu'assez récemment: il était nécessaire auparavant de connaître la réponse des différents végétaux dans les différents types de sols. D'autant que le prix des transports grève très fortement, outre-mer, le prix des engrais; il faut, avant de conseiller leur emploi, être sûr de leur rentabilité. Il est permis de penser que la mise en valeur des ressources hydrauliques, en ren-

dant disponible de l'énergie à bon marché, permettra la création de fabriques d'engrais azotés peu onéreux.

En attendant, 600 tonnes d'engrais ont été utilisés en 1957 au Congo belge, et 891 tonnes en 1958 dans les 4 États de l'ancienne Afrique-Équatoriale française. Ces chiffres sont bien sûr, encore faibles, mais ils marquent un début prometteur.

Toutefois, la mise au point des techniques ne constitue guère qu'un point de départ pour l'amélioration de l'agriculture, car les techniques ne présentent d'intérêt que lorsqu'elles sont mises en œuvre par la majorité des cultivateurs.

Le vrai problème de l'agriculture et le plus difficile à résoudre, c'est de convaincre l'homme. Or, par l'essence même de la chose agricole, l'homme est isolé. Il est, en Afrique comme en Europe, très sceptique devant tout ce qui est nouveau. Et pourtant c'est lui qu'il faut éduquer: c'est à son niveau qu'il faut amener la technique, et c'est à lui qu'il faut en démontrer le bien-fondé et la supériorité. C'est une action essentiellement diffuse, car le cultivateur sera peut-être convaincu par ce qu'il aura vu dans son champ, ou dans le champ du voisin, mais non pas par un champ expérimental qu'on lui aura montré à une centaine de kilomètres de chez lui. De plus, le vulgarisateur ne sera efficace que s'il a avec le cultivateur un contact personnel, et s'il est devenu pour lui un ami.

Belges et Français ont fort bien compris l'importance primordiale de la vulgarisation. Les services d'agriculture ont, ici et là, de nombreux agents subalternes qui vivent pratiquement à longueur d'année en brousse pour conseiller les agriculteurs. Mais l'on a voulu faire mieux et réaliser un véritable encadrement technique «rapproché», c'est-à-dire permanent et sur place, qui puisse mettre des moyens matériels à la disposition des planteurs.

La méthode française a consisté à assister le cultivateur chez lui, sur sa ferme, elle a conduit à la création de postes agricoles en brousse. Ainsi, au Cameroun, cinq secteurs de modernisation correspondant aux grandes zones économiques, groupent 200 postes agricoles. Chaque poste est dirigé soit par un fonctionnaire subalterne de l'agriculture, soit par un diplômé, français ou camerounais, d'une école pratique d'agriculture. Il a un rayon d'action bien déter-

miné (10 et 30 villages), et utilise des équipes de moniteurs pour la vulgarisation. Les résultats ont été excellents: c'est notamment à ces secteurs que l'on doit la généralisation des traitements des cacaoyers et des caféiers, ainsi que l'extension de la culture du coton dans le Nord-Cameroun.

Au Congo belge, on a voulu, au contraire, créer de toutes pièces des « paysannats », c'est-à-dire de véritables colonies: on installe des cultivateurs sur des terres vierges, ou tout au moins rendues libres. Cette méthode entraîne des transferts de population, mais permet de tracer des champs et d'établir des assolements suivant les nécessités techniques. Il semble cependant que sa généralisation se heurte à la difficulté de trouver des terres vacantes, ainsi qu'au prix de revient relativement élevé de l'opération. En 1957, 193 agents étaient affectés à ces « paysannats ».

L'enseignement agricole n'a pas été non plus négligé, et nous avons vu, lors de notre passage à Léopoldville, sortir de l'université «Lovanium» le premier ingénieur agronome congolais. À un niveau moins élevé, il existe dans tous les pays des écoles d'agriculture qui forment les cadres moyens des services de l'agriculture, ainsi que les moniteurs agricoles. Malheureusement, peu d'anciens élèves de ces écoles retournent à la culture; car, dans ces pays, être «cultivateur» est beaucoup plus un «état» qu'un métier, état dont on aspire à sortir dès que l'on a acquis un peu d'instruction traduisant ainsi une sorte de promotion sociale.

Le cultivateur isolé est fort mal placé pour réaliser la commercialisation des produits de son exploitation. D'une part, les quantités qu'il présente sur le marché sont très faibles et n'intéressent que de petits commerçants ou des ramasseurs qui revendent eux-mêmes le plus souvent à des intermédiaires, chacun des échelons prélevant son bénéfice. D'autre part, la qualité du produit laisse souvent à désirer, soit par mauvaise préparation, soit simplement par défaut de conditionnement, et le prix de réalisation se trouve de ce fait inférieur au prix normal.

Aussi, tous les organismes qui ont pour but de grouper des productions individuelles et de les conditionner avant leur présentation sur le marché assurent-ils aux producteurs une plusvalue sensible. Le plus bel exemple que nous ayons vu est celui de l'Office du café Robusta à Léopoldville. Cet organisme groupe la totalité du café Robusta, produit au Congo belge, soit en

1958, 39.987 tonnes. Le café est expertisé, au besoin trié, et mélangé pour constituer l'une des catégories marchandes de l'office. Chaque type commercial a une constante en liqueur, en aspects vert et torréfié. Les résultats obtenus sont spectaculaires, car désormais les importateurs ont la plus grande confiance dans les livraisons de l'office, et achètent par télégramme sans échantillon, en se référant à un simple chiffre, correspondant à la catégorie choisie. Cette réalisation est d'autant plus remarquable qu'il y a peu d'années encore, les cafés du Congo avaient une fâcheuse réputation, les importateurs se trouvant en présence d'une production disparate, de lots hétérogènes, et de balles trop souvent avariées.

Sur une moindre échelle, les centres de groupage du cacao ont permis au Cameroun une valorisation sensible de ce produit. Les planteurs y apportent leur production qui est classée, mélangée à d'autres cacaos de même valeur et vendue en lots de plusieurs tonnes directement aux grossistes. C'est une opération rapide, beaucoup moins poussée que celle de l'Office du café Robusta congolais, mais qui permet cependant un gain substantiel aux producteurs.

Il est évident qu'il conviendra à l'avenir, de multiplier les coopératives de vente ou tous les organismes qui ont pour but de grouper et de conditionner les produits agricoles en permettant d'éliminer les intermédiaires abusifs.

Lutte antiérosive

Il est juste de souligner les magnifiques travaux contre l'érosion réalisés au Ruanda-Urundi pays constitué presque en totalité de montagnes, ou tout au moins de collines, à pentes assez raides. Ces pentes étaient autrefois couvertes de forêts. Elles ont été déboisées pour permettre l'établissement de cultures vivrières et de pâturages pour le bétail et ont, de ce fait, été attaquées par l'érosion. Pour entraver celle-ci, on a creusé le long des courbes de niveau, 439.000 kilomètres de fossés bordés de haies protégeant ainsi 542.000 hectares, et 65.700 kilomètres de fossés sans haies qui protègent 108.000 hectares. On peut écrire sans exagération que si les terres du Ruanda-Urundi arrivent encore à nourrir une population aussi dense, c'est grâce à ces travaux antiérosifs: sans eux, les flancs des collines, profondément ravinés, seraient vite, et sans retour, impropres à toute culture. Ces travaux entrent dans le cadre des mesures pour la protection de la nature qui devraient retenir toute l'attention des autorités compétentes.

Section 4: Réalisations principales en cultures exportatrices.

Les principales cultures d'exportation, dans les régions que nous avons visitées, sont: le palmier à huile, le café, le cacao, la banane.

§ 1 — Palmier à huile

Le plus gros pays producteur est le Congo belge, dont la production commercialisée a été, en 1957, de 232.000 tonnes d'huile de palme, correspondant à une exportation de 150.000 tonnes, et à une production de 145.000 tonnes de palmistes, dont 30.000 tonnes ont été exportées à l'état brut. Un très gros effort de plantation d'arbres sélectionnés a été entrepris dès avant la guerre, en même temps que l'on poursuivait l'aménagement de palmeraies naturelles. En 1957, 104.000 hectares de palmeraies artificielles, appartenant à des Européens, étaient en culture, ainsi que 50.000 hectares appartenant à des Africains. Il existait, en outre, 66.000 hectares de jeunes plantations.

La république du Congo a, de son côté, exporté en 1958 2.800 tonnes d'huile de palme et 7.000 tonnes de palmistes. Ces chiffres correspondent en majeure partie à l'exploitation de palmeraies naturelles, car les plantations de palmiers sélectionnés sont trop récentes pour avoir une production notable.

Bien qu'il existe au Cameroun quelques milliers d'hectares de palmiers sélectionnés, dont les fruits sont traités dans deux huileries modernes, cet État n'exporte que des palmistes (13.000 tonnes), la totalité de la production d'huile étant consommée localement.

§ 2 — Café

Là aussi, le Congo belge est gros producteur avec, en 1957, 36.000 tonnes de Robusta et 6.500 tonnes d'Arabica. Il est intéressant de remarquer que la même année, les plantations européennes de Robusta en rapport s'étendaient sur 57.000 hectares, alors que les plantations africaines ne couvraient que 10.700 hectares, et que les jeunes plantations européennes étaient de 44.000 hectares contre 10.700 hectares de jeunes plantations appartenant aux autochtones. Le rapport entre les plantations en production appartenant aux Africains et aux Européens est environ de 1 à 5,

alors que le rapport des productions (4.300 tonnes de café indigène et 32.000 tonnes de café européen) est de 1 à 8. Cette différence est encore plus sensible en ce qui concerne l'Arabica. Les autochtones avaient en 1957 2.300 hectares de production, et les Européens 12.200 hectares. Soit un rapport voisin de 1 à 6, alors que le rapport entre les productions (586 tonnes pour les autochtones et 5.980 tonnes pour les Européens) était largement de 1 à 10. Ces différences sont dues incontestablement à de meilleurs soins culturaux et à de meilleures techniques.

De son côté, le Cameroun a exporté en 1958 26.500 tonnes de café (Arabica 4.300 tonnes et Robusta 22.200 tonnes) ce qui constitue un accroissement notable depuis 1950, où les exportations n'avaient été que de 5.200 tonnes. La quasi totalité des plantations appartient aux Africains.

La République centrafricaine a exporté en 1958 5.142 tonnes. La production est à peu près stationnaire depuis 1950 puisqu'en cette année là, on avait exporté 4.678 tonnes.

Au Ruanda-Urundi la production d'Arabica est en extension notable puisqu'on espère exporter en 1959 environ 20.000 tonnes alors que les exportations de 1948 étaient d'environ 10.000 tonnes. Il s'agit d'un café de qualité, vendu actuellement presqu'en totalité comme «bonifieur» sur le marché des Etats-Unis.

§ 3 — Cacao

Le Cameroun est le plus gros producteur des pays que nous avons visités, la production de 1958 atteignant 61.000 tonnes, alors que le Congo belge exporte moins de 5.000 tonnes et la république du Gabon 2.400 tonnes. Toutes les plantations camerounaises appartiennent à des Africains.

§ 4 — Coton

Le Congo belge a produit en 1957 130.000 tonnes de coton-graine correspondant à une exportation de 41.000 tonnes de coton-fibre. Les surfaces traitées contre les parasites au Congo belge sont en extension. De son côté, le Ruanda-Urundi produit 6.000 tonnes de coton-graine.

En 1958, la république du Tchad a exporté 28.000 tonnes de coton-fibre et la République centrafricaine 11.175 tonnes. Quant au Cameroun, il a produit, en 1958, 7.000 tonnes de coton-fibre alors que la production n'était que de 1.200 tonnes en 1953; cet accroissement considérable est dû à l'action du secteur de modernisation du Nord. L'Institut de recherche des cotons et textiles a obtenu de bons résultats pour l'augmentation des rendements à l'ègrenage.

§ 5 - Bananes

Il est impossible de donner des chiffres de production pour ce fruit qui, partout où il est cultivé, entre très largement dans l'alimentation des Africains — surtout la banane plantain, ou banane à cuire.

Dans les exportations vers l'Europe, le Cameroun occupe une place de choix, avec 75.900 tonnes par an. Deux maladies, le cercospora et plus récemment la maladie de Panama, causent de gros ravages dans les bananeraies.

De son côté, le Congo belge a exporté en 1957, 37.000 tonnes de bananes.

Section 5: Elevage

Dans l'ensemble, les principales productions agricoles de l'Afrique Noire, ou bien ont été introduites par les Européens et développées par eux, ou bien ont connu, grâce aux méthodes importées et enseignées par les Européens, un renouveau tel qu'elles sont passées du stade de la consommation familiale à celui où elles acquièrent une importance internationale.

Par contre jusqu'à ces dernières années, les trypanosomiases ont rendu l'élevage du gros bétail pratiquement impossible dans toutes les régions forestières. L'introduction de races bovines trypano-résistantes (notamment la race dahoméenne des lagunes et certains croisements de race hollandaise et de race malgache), ainsi que les vaccinations, ont permis de gros progrès. Il existe maintenant un troupeau de plusieurs milliers de têtes dans la vallée du Niari, en bordure du chemin de fer Congo - Océan. Ce bétail nécessite cependant encore des soins attentifs et ce genre d'entreprise reste aux mains des Européens.

Cependant l'élevage constitue une des richesses importantes, dans la zone des savanes qui s'étend sur certaines régions du Tchad, du Ruanda-Urundi, du Congo belge et du Cameroun.

Toutefois, l'amélioration des races animales a, en général, moins progressé que celle des espèces végétales. La plupart des régions d'élevage, en effet, se caractérisent par une saison sèche qui se prolonge pendant plusieurs mois de l'année, au cours desquels les animaux n'ont ni assez d'eau pour s'abreuver ni assez d'herbe pour se nourrir. De plus, les pâturages naturels sont essentiellement composés de graminées assez grossières, qui ne peuvent pas se comparer avec nos prairies européennes. Il n'est donc pas question d'introduire, pour les multiplier, des animaux d'Europe, car, projetés dans les conditions locales, ils dépérissent rapidement et meurent. Dans les croisements, il est nécessaire de se tenir assez loin du sang importé, en vue d'obtenir un bétail s'accommodant des pâturages et du manque d'eau et résistant aux maladies endémiques tropicales. Une des premières conditions du développement de l'élevage, dans le Nord-Cameroun et au Tchad, est l'aménagement de points d'eau, pour éviter que le bétail ne perde en saison sèche une partie du croît de l'année. Il reste encore, dans ce domaine, beaucoup à faire.

Le tableau ci-dessous donne l'importance du cheptel dans les différents pays d'élevage. A noter que les troupeaux du Ruanda-Urundi et du Congo belge servent uniquement à l'alimentation de ces deux territoires, et qu'il n'y a pas d'exportations vers l'extérieur. Au Ruanda-Urundi, le bétail a été introduit par les Mututsi qui l'amenèrent avec eux du nord. Il est assez curieux de noter que c'est le prestige conféré par la possession de ce bétail qui a permis aux Mututsi d'instaurer pacifiquement leur suprématie sur les Muhutu qu'ils venaient d'envahir. La possession du bétail est, encore de nos jours, davantage la consécration d'un rang social qu'une ressource économique.

Au Cameroun, toute la production de viande est également absorbée sur le marché intérieur, la consommation moyenne par habitant étant de 12 kg par an, soit le double de ce qu'elle est dans les pays de l'ancienne A.-O.F. et de l'ancienne A.-E.F.

Le Tchad, au contraire, dispose d'un excédent appréciable de viande et exporte notamment, sur pieds, 150.000 bovins et 30.000 ovins vers la Nigéria, ainsi que 30.000 bovins et 30.000 ovins vers la République centrafricaine. En outre, on a récemment construit à Fort-Lamy et à Fort-Archambault deux abattoirs frigorifiques ultramodernes, qui alimentent une exportation par avion de 4.300 tonnes de viande frigorifiée, à destination de Léopoldville, Brazzaville, Yaoundé, Bangui et Douala, principalement réalisée par la compagnie Air-Cameroun. Un laboratoire de recherches vétérinaires a été créé à Fort-Lamy (F.A.R.C.H.A.); il travaille au profit du Cameroun et des quatre territoires de l'Afrique-Équatoriale.

Pays	Bovins	Ovins et caprins	Porçins
Ruanda-Urundi	1.008.000	2.312.000	60.000
Congo belge	970.000	2.450.000	350.000
Tchad	4.000.000	4.500.000	
Cameroun	1.255.000	1.500.000	250.000

Section 6: Exploitation forestière

Dans la zone équatoriale, la forêt couvre de vastes espaces. Elle n'est cependant exploitable qu'à deux conditions:

- contenir en nombre suffisant des essences commercialisables;
- présenter des possibilités convenables d'évacuation vers les lieux d'utilisation ou d'exportation.

On ne saurait trop insister sur le fait que, dans la forêt équatoriale, il existe rarement plus de 4 ou 5 arbres commercialisables à l'hectare, et souvent beaucoup moins. Et si l'on trouve dans cette forêt un millier d'essences, à peine une dizaine de celles-ci font-elles l'objet d'une exploitation suivie.

En effet, tant en raison des difficultés d'exploitation et d'évacuation qu'en raison de l'éloignement des centres de consommation, les essences les plus courantes ne peuvent être commercialisées. Le bois blanc ou tendre reviendrait si cher, rendu en Europe, qu'il ne soutiendrait pas la concurrence des bois nordiques. En outre, la nature des essences rend difficile à une industrialisation locale. On s'est efforcé, dans les régions que notre délégation a visitées, de créer des usines de pâte à papier et de cellulose. Ces

essais se sont soldés par des échecs. La plupart du temps le bois tropical est, en effet, trop acide pour se prêter à ces usages. Ne sont guère commercialisables, en définitive, que les essences précieuses, c'est-à-dire les bois durs et les essences rares: okoumé, acajou, arbre de fer utilisé pour faire des rails de métro, limba, etc.

Il suit de là que l'exploitation se fait suivant la méthode du «jardinage», beaucoup plus onéreuse que la coupe à blanc. Du fait de ces conditions spéciales, les abattages doivent s'étendre sur une grande superficie, d'où un allongement considérable du débardage. Depuis une vingtaine d'années, les entreprises forestières se sont mécanisées - avec essentiellement du matériel d'importation allemand. Le débardage est effectué soit par de gros tracteurs, soit par chargement sur camions grumiers jusqu'au chemin de fer, ou jusqu'au cours d'eau de flottage. Le decauville est à peu près abandonné. Si la scie mécanique, mûe par des moteurs diesel, est utilisée pour débiter les grumes une fois à terre, l'abattage, en revanche, se fait toujours à la hache: les contreforts des arbres, ainsi que leur grand diamètre, ne permettent pas l'utilisation de scies; les bûcherons, suivant une pratique ancestrale, pénible et dangereuse, se hissent sur des échafaudages de branchages, de manière à attaquer l'arbre au sommet des contreforts, à la fois parce que le tronc est inutilisable en-dessous et parce que la circonférence du fût est très inférieure à ce niveau.

En outre, même le bois dur, matériau lourd, ne peut supporter de frais de transport trop élevés. Ainsi, les forêts situées à l'intérieur d'un pays ne peuvent être exploitées que pour les essences de très grande valeur. A cet égard, le Gabon, qui possède un réseau fluvial très dense (au moins pendant la saison des pluies, la saison sèche interdisant le flottage), ainsi que le massif du Mayumbe, situé à une centaine de kilomètres du port de Pointe-Noire et desservi par le chemin de fer Congo-Océan, jouissent d'une situation privilégiée.

Le Gabon est pratiquement le seul pays au monde à posséder de l'okoumé. Et l'okoumé est le seul bois au monde à subir, du fait de l'humidité ou de la sécheresse, exactement les mêmes contractions ou dilatations en long et en large. Il se prête admirablement, de ce fait, à la fabrication des contre-plaqués, dont les fibres croisées exigent une très grande homogénéité de la substance ligneuse.

La faveur dont bénéficie cette essence peut être illustrée par quelques chiffres. Les premières exportations à titre expérimental sur le marché de Hambourg ont eu lieu en 1902. En 1923, le Gabon exportait déjà 134.000 tonnes d'okoumé, et depuis plusieurs années, le chiffre des exportations est stabilisé aux environs de 450.000 tonnes par an. 80 % de la production sont destinés à l'Europe des Six, et les exportations vers les pays de la Communauté européenne, autres que la France, atteignent plus de 40 % de la production. Le bois a représenté en 1958 72 % de la valeur totale des produits exportés par le Gabon et a fourni 85 % des recettes budgétaires de cet État.

La république du Congo exporte plus de 30.000 tonnes d'un autre bois, aux qualités technologiques remarquables, le limba.

En outre, le Gabon exporte environ 55.000 tonnes de bois rond brut et 3.000 tonnes de sciage, alors que la république du Congo exporte 130.000 tonnes de bois rond brut, et 11.00 tonnes de sciage.

Le Congo belge, qui ne dispose que d'une étroite fenêtre sur l'Atlantique, est beaucoup moins bien placé, puisque l'ensemble de ses forêts, sauf celles du Mayumbe, se trouve dans le bassin du Congo ou de ses affluents. Aussi n'exporte-t-il qu'environ 100.000 tonnes en grumes et 45.000 tonnes en bois débité; la quasi-totalité provient de la province de Léopoldville, c'est-àdire du massif du Mayumbe.

Du fait de l'abattage pratiqué depuis une cinquantaine d'années, on assiste, d'autre part. à un appauvrissement progressif de la forêt en essences exploitables. Aussi les forestiers, belges comme français, se sont-ils préoccupés du problème du repeuplement de la forêt en essences de valeur. C'est devenu une nécessité, si l'on veut maintenir le potentiel économique de ces forêts. En pratiquant cette opération, on fera d'ailleurs mieux que de maintenir ce potentiel: on l'accroîtra considérablement car, en repeuplant, on obtiendra à l'hectare un nombre d'arbres exploitables de beaucoup supérieur à celui que l'on rencontre à l'état spontané.

Plusieurs États ont proposé des programmes au financement du F.E.D.O.M. On ne saurait trop signaler à la Commission de la C.E.E. l'importance d'une telle opération de reboisement, même si celle-ci ne semble pas entrer exactement dans le cadre des règlements que la Commission s'est fixés: en fait, elle n'est pas appelée à avoir seulement des conséquences économiques, mais aussi sociales. L'exploitation forestière est un des rares domaines où l'on peut favoriser la naissance d'élites indigènes. Il n'y aura pas de longtemps, des maîtres de forges africains. Il peut y avoir bientôt, il y a déjà, notamment au Gabon, des exploitants forestiers africains arrivés grâce à leur travail et à l'exploitation de leur forêt, à une large aisance.

Section 7: Pêche et pisciculture

La pêche fluviale et lacustre tient une place fort importante au Congo belge, où la production piscicole a atteint 118.000 tonnes de poissons frais en 1957.

Mais c'est au Tchad que, eu égard au chiffre de la population, les pêcheries présentent l'importance économique la plus grande. On estime, en effet, que la production du bassin Logone-Chari-lac Tchad est de l'ordre de 80.000 tonnes de poisson frais par an. Son importance est due au rythme annuel de la crue et de la décrue, qui provoquent des débordements temporaires à étalements considérables. Or, les zones inondées jouent un rôle primordial dans la production piscicole.

Une bonne partie des produits de la pêche est consommée dans les villages riverains ou proches des rivières (environ 30 kilos par personne et par an). Mais une grande partie, est traitée pour le transport et la commercialisation. Les méthodes de traitement sont:

- le séchage au soleil, facilité par la longue durée de l'insolation;
- le fumage à chaud, pour la préparation des produits destinés à l'exportation en Nigeria et en République centrafricaine.

On évalue les mouvements commerciaux à 4.000 tonnes de poisson séché, vers le Cameroun et le Tchad, et à 6.000 tonnes de poisson fumé, exporté sur la Nigéria et la République centrafricaine.

On estime, d'autre part, qu'il est pêché au Cameroun 50.000 tonnes de poisson frais et 11.700 tonnes sur les lacs du Ruanda-Urundi.

Dans les pays qui ne sont pas naturellement favorisés par l'existence de rivières ou de lacs, un gros effort a été déployé en vue de la création de petits étangs piscicoles. Votre délégation a apprécié l'importance de cet effort en remarquant que, si l'alimentation des Africains est généralement suffisante en quantité, elle est, presque toujours, déficiente en protéines. Au Congo belge, où le mouvement a été lancé, on dénombrait, en 1957, 118.000 petits étangs familiaux. C'est d'un véritable élevage qu'il s'agit alors. Encore faut-il convaincre les Africains de la nécessité de nourrir intensivement le poisson. Des contrôles serrés ont permis au Kivu, de calculer que la production moyenne, à l'hectare d'étang, est de 3 tonnes en pisciculture européenne et seulement de 500 kilos en milieu autochtone, différence qui est le simple effet des soins et de la nourriture.

Au cours des cinq dernières années, un gros effort de propagande et d'aide à la création d'étangs familiaux a été entrepris dans la zone forestière du Cameroun où l'on compte maintenant 3.000 étangs individuels.

Section 8: La politique des prix — Efforts pour une stabilisation

Il y a peu de marchés sur lesquels la fluctuation des cours soit aussi ample que sur le marché mondial des produits agricoles. Indépendamment des variations considérables, imputables aux conditions climatiques, du volume annuel des récoltes, cette fluctuation provient essentiellement du fait que, pour la plupart des denrées, seuls les excédents sont présentés sur le marché mondial. Elle influe sur la consommation, entraînant une sous-consommation lorsque les prix deviennent trop élevés et, au contraire, une surconsommation, lorsqu'ils sont exagérément bas. Ces fluctuations de la consommation se répercutent en retour, mais avec un certain décalage, sur les cours des produits, augmentant encore l'amplitude de la variation des prix.

Les effets de cette instabilité sont d'autant plus désastreux que les pays d'outre-mer connaissent souvent un régime de monoculture: quand la production locale essentielle connaît une mévente, c'est tout le pays qui est frappé.

L'agriculteur, lui, désire avant tout s'assurer un revenu à peu près constant sur des surfaces cultivées d'importance identique. De plus, l'Africain qui ne comprend pas, ou très mal, le mécanisme des marchés, admet très difficilement qu'on lui paie sa récolte à un prix parfois inférieur de moitié à ce qu'on lui avait donné l'année précédente: il a l'impression d'être volé (sans avoir jamais, du reste, l'impression de voler son client dans le cas inverse).

De longue date, la nécessité d'une stabilisation des cours a été ressentie. Les premiers organismes créés sur une grande échelle ont été les «marketing boards», mis en place par les Britanniques dans leurs territoires d'Afrique, pendant la deuxième guerre mondiale.

La Belgique n'a créé que deux caisses de compensation, une pour le café Arabica, au Ruanda-Urundi, l'autre pour le coton au Congo belge.

La France, elle, a créé au cours des dix dernières années tout une série d'organismes ayant pour objet la stabilisation des prix ou même le maintien de prix préférentiels.

C'est ainsi que, sans parler des caisses de stabilisation de Côte-d'Ivoire et du Togo, des caisses pour la stabilisation du cacao et du café ont été organisées au Cameroun. Elles sont placées, comme les autres caisses de l'Afrique française, sous l'égide du Fonds national de régularisation des cours, qui leur consent des avances en tant que de besoin. Il existe aussi, pour l'arachide, un organisme compensateur, qui agit dans le cadre de l'organisation du marché de ce produit. L'arachide, en effet, est acheté par les huileries françaises à un prix fixé par voie d'autorité, et calculé en vue d'assurer au cultivateur un niveau de vie suffisant. Depuis la dernière dévaluation française, ce prix est supérieur d'environ 10 % au cours mondial.

D'autres produits bénéficient sur le marché français de contingentements et de l'exonération des tarifs frappant les produits similaires d'origine étrangère. De ce fait, le café africain est actuellement vendu en France 18 % plus cher que les cafés étrangers, les bananes 10 % à 20 %, suivant les saisons, et l'huile de palme 15 %. Parmi les grands produits tropicaux, seul le cacao est vendu au cours mondial.

Là, réside une des préoccupations principales de nos partenaires africains appartenant à la Communauté française ou simplement à la zone franc. Ils redoutent que leur entrée dans le marché commun n'ait pour effet de diminuer les avantages que leur a consentis et leur consent encore la France.

Il convient de noter que l'existence d'une caisse de stabilisation peut entraîner des sorties clandestines de produits vers les pays limitrophes lorsque les cours mondiaux sont supérieurs au prix-plafond fixé par la caisse et, au contraire, des entrées clandestines lorsque les cours mondiaux sont inférieurs au prix plancher.

Chapitre III

Développement de l'industrie par l'aide européenne

Section 1: Les ressources énergétiques

§ 1 — Ressources hydrauliques

La production globale d'électricité du Congo belge est passée de 121 millions de kWh en 1929 à 2.500 millions de kWh en 1957. La presque totalité de cette énergie est d'origine hydraulique (la production thermique n'est que de 126 millions de kWh). Plus de 90 % de cette électricité sont utilisés à des fins industrielles. Dans le sud du Katanga, quatre grandes centrales se partagent une production de 460.000 kW. Elles sont interconnectées par un réseau de lignes à haute tension, lui-même relié au Copperbelt de la Rhodésie du Nord. Les autres centrales congolaises assurent principalement l'alimentation des centres urbains et des industries secondaires.

Dans les États de la Communauté française et au Cameroun, l'énergie électrique nécessaire à l'alimentation urbaine est d'origine thermique, à l'exception de Bangui et de Brazzaville, qui sont alimentées par des centrales hydrauliques, et de Douala, qui reçoit son électricité du barrage d'Edéa.

Depuis 1950, on a construit sur la Sanaga, à Edéa, une usine hydraulique au fil de l'eau d'une capacité de 150.000 kW installés. La majeure partie de cette énergie est utilisée par une usine d'aluminium.

Il existe, d'autre part, deux projets d'équipement hydraulique que l'on peut qualifier de gigantesques.

L'un d'eux, au Congo belge, utiliserait l'énergie développée par le fleuve Congo au seuil d'Inga, à une cinquantaine de kilomètres en amont de Matadi. A cet endroit, le Congo se fraye un chemin à travers les monts de Cristal en des remous grandioses. Le site d'Inga recèle une énergie de 24 millions de kW installés. Il présente la particularité intéressante de pouvoir être équipé partiellement et progressivement. Un premier programme consisterait dans l'édification, grâce à un détournement de l'eau dans la vallée Van Beuren, d'une centrale dont la puissance ne dépasserait guère 400.000 kw. ce qui constituerait le seuil de rentabilité. Un second programme pourrait porter cette puissance à 2.000.000 de kW. Ce n'est que la réalisation d'un troisième programme qui permettrait d'exploiter la totalité de l'énergie potentielle du fleuve.

A 125 kilomètres du port de Pointe-Noire, le fleuve Kouilou-Niari, dont le débit moyen est de 1.000 mètres cubes par seconde, présente dans sa traversée du Mayumbe un site remarquable, la gorge de Sounda, d'une profondeur de 300 mètres, sur une longueur de 1.600 mètres. Un barrage de 125 mètres de haut permettrait de créer une retenue de 1.800 kilomètres carrés d'une capacité de 35 milliards de mètres cubes et de turbiner sous une hauteur de chute de 100 mètres. La puissance disponible serait de 820.000 kW.

Comme on le voit, les possibilités d'Inga et du Kouilou sont toutes deux considérables. Les études ont été poussées de part et d'autre: le problème n'est plus de savoir comment on pourra techniquement dégager cette énergie potentielle, mais bien de savoir à quoi on pourrait utiliser de telles puissances. Il ne faut pas oublier, en effet, que c'est pour utiliser l'électricité produite par l'usine hydro-électrique d'Edéa (pourtant bien modeste en comparaison des deux projets en question), que l'on a créé, dans cette localité, une usine d'aluminium, qui transforme de l'alumine importée actuellement de France et ultérieurement de Guinée. D'autre part, Inga et le Kouilou ne sont distants que de quelques centaines de kilomètres à vol d'oiseau.

Les promoteurs d'Inga font valoir les magnifiques possibilités de ce site, très supérieures à celles du Kouilou et peut-être sans pareil dans l'univers. Inga permettrait d'installer la plus puissante usine hydro-électrique du monde. D'autre part, la disposition du site permettrait de ne réaliser le projet que dans la proportion des besoins.

Les promoteurs du Kouilou répliquent que les possibilités d'Inga ne sont pas à la mesure actuelle de l'Afrique: ce n'est pas avant un quart ou une moitié de siècle que des ressources si prodigieuses pourraient être utilisées. Le Kouilou est indispensable au développement industriel de la République congolaise et du sud-est du Gabon (mines de manganèse et d'uranium). Son installation, qui est immédiatement réalisable, ne serait pas contradictoire avec l'installation progressive d'Inga, au fur et à mesure de la création dans la région du Bas-Congo de débouchés pour l'énergie produite.

Votre délégation, tout en se refusant à prendre parti dans une controverse à caratère technique, ément le vœu, en raison des besoins énormes de capitaux de l'Afrique et de l'importance des investissements nécessaires tant pour la création des usines hydrauliques projetées que pour l'implantation d'industries utilisatrices, que ces deux projets soient étudiés concurremment, dans l'esprit d'étroite coopération qui doit animer les partenaires du marché commun.

§ 2 - Charbon

Dans les pays que nous avons visités, il n'existe de gisements de charbon en exploitation qu'au Katanga. Encore ce charbon est-il de médiocre qualité: sa haute teneur en cendres et son faible pouvoir calorifique n'ont permis jusqu'à maintenant son utilisation que pour la fabrication de ciment. L'extraction annuelle est de l'ordre de 300.000 tonnes.

Les prospections minières n'ont pas permis de découvrir d'autres gisements de charbon exploitables dans ces immenses territoires.

§ 3 — Pétrole

Bien que les prospections soient en cours depuis près d'une trentaine d'années, le pétrole n'a été découvert jusqu'à maintenant que sur le littoral du Gabon et de la république du Congo.

La société des pétroles d'Afrique-Équatoriale française (S.P.A.E.F.) a commencé en 1957 l'exploitation des gisements du cap Lopez, à côté de Port-Gentil. Les exportations de 1958 ont été de 504.000 tonnes, et au mois de mai 1959 la production atteignait 2.050 tonnes par jour. Il est prévu qu'elle sera de un million de tonnes par an à partir de 1960.

D'autre part, la S.P.A.E.F. a décidé la mise en exploitation des gisements de Pointe-Indienne, située au Moyen-Congo, au nord de Pointe-Noire. Ceux-ci entreront en production avant la fin du premier semestre de 1960.

Enfin, la S.P.A.E.F. a passé des accords avec Shell et Mobil, qui doivent participer à la prospection de toute la zone littorale comprise entre l'équateur et le 5° parallèle sud.

§ 4 — Énergie nucléaire

Il existe au Katanga (à Shinkolobwe) un important gisement, en exploitation depuis 1930. On exporte actuellement mille tonnes de minerai d'uranium par an.

§ 5 - Gaz naturel

On a reconnu, dans le fond du lac Kivu, un gîte de méthane équivalent à une trentaine de millions de tonnes de carburant liquide classique.

Un projet de captage est à l'étude pour l'utilisation de ce gaz par l'industrie chimique et en vue de la fourniture d'énergie calorifique et motrice.

§ 6 — Possibilités d'énergie thermique des mers et d'énergie solaire

On ne peut pas passer sous silence les possibilités que pourrait ouvrir l'exploitation de l'énergie thermique des mers. On sait que des études en vraie grandeur sont en cours en Côted'Ivoire depuis une dizaine d'années.

D'autres études sur l'utilisation de l'énergie solaire sont très activement poussées au Sahara. Ces études, si elles aboutissaient, seraient de nature à révolutionner les conditions de l'économie tant des pays riverains du golf de Guinée, comme le Cameroun, le Gabon et le Congo, que celle des pays en bordure du Sahara, comme le Tchad.

§ 7 — Développement d'une infrastructure énergétique

Il est bien certain que le développement d'une telle infrastructure détermine l'essor industriel de tous ces territoires. C'est probablement dans les perspectives actuelles le développement de l'énergie hydro-électrique qui peut ouvrir à ces pays les plus larges horizons économiques. Il est intéressant de noter que le prix du kWh obtenu par la construction de nouveaux barrages est de l'ordre de 4 fr. en Europe, 2 fr. aux États-Unis, et seulement de 0,70 à 1 fr. en Afrique (le prix du kWh fourni par le barrage d'Edéa est de 0,70 fr.). Mais on ne saurait trop insister cependant sur le fait que la production d'énergie n'est pas une fin en soi, et qu'elle ne se justifie que dans la mesure où on peut l'utiliser industriellement.

Section 2: Les matières premières

A part le bois, dont il a été parlé plus haut, l'Afrique recèle d'autres matières premières, surtout minérales.

§ 1 — Manganèse

Les recherches systématiques entreprises depuis 1949 par les techniciens du Bureau minier de la France d'outre-mer et de l'U.S. Steel Corporation ont révélé l'existence, à 40 kilomètres au nord de Franceville, dans le sud-est du Gabon, d'un des gisements de manganèse les plus importants du monde, dont les réserves en minerai riche exploitable ont été estimées à plus de 100 millions de tonnes, ce qui met le Gabon en deuxième position dans le monde, derrière l'U.R.S.S.

Une société d'études et d'exploitation, la «Comilog», a été constituée en 1953. Son capital a été porté à 2.500 millions de francs C.F.A., dont 51 % de capitaux français, et 49 % de l'U.S. Steel. L'exploitation a été décidée sur la base d'un minimum de 500.000 tonnes de minerai marchand. L'extraction de minerai sera faite à ciel ouvert, à partir de 1960. L'évacuation se fera par la république du Congo et le port de Pointe-Noire. Elle nécessitera la construction d'un téléphérique de 76 kilomètres de longueur et d'un débit de 150 tonnes par heure. Il faudra en outre construire 290 kilomètres de voie ferrée pour assurer le raccordement au Congo - Océan. Les

travaux de construction du chemin de fer sont déja adjugés. Le montant des investissements nécessaires a été de 22 milliards de francs C.F.A. Une partie importante du financement, soit 8,7 milliards de francs C.F.A., est assurée par un prêt de la B.I.R.D.

§ 2 — Cuivre

Les gisements de cuivre du Katanga sont universellement connus et classés parmi les plus riches du monde. L'exploitation des gisements métallifères se fait à ciel ouvert, sauf pour la mine de Kipushi, située près d'Élizabethville. Les galeries de cette dernière sont actuellement descendues à la cote — 700 mètres, et on pense que l'exploitation prendra fin dans une quinzaine d'années.

Le Congo belge exporte annuellement 240.000 tonnes de métal fondu. Le revenu direct procuré à l'État par cette exploitation est de 4.500 millions, soit environ 40 % du budget du territoire.

§ 3 — Diamant

Le Congo belge est le premier producteur de diamant du monde. Tous les chantiers se trouvent dans la province du Kasaï. Les gisements fournissant les pierres industrielles sont dans la région de Bakwanga à une centaine de kilomètres à l'est de Luluabourg, alors que ceux fournissant les pierres de joaillerie (1/10° de la production) sont disséminés sur des affluents du Kasaï, principalement à Tshikapa. L'exportation atteint 14 millions de carats par an.

Différents gisements, d'une importance qui n'est d'ailleurs pas comparable, sont également exploités dans la République centrafricaine et fournissent une production de 105.000 carats de diamant industriel.

Section 3: Les industries d'extraction et de transformation

De telles industries, souvent très importantes, ont été créées pour l'exploitation des gisements naturels. C'est ainsi qu'au Katanga, l'Union minière a monté des usines pour le traitement du minerai de cuivre, qui est exporté sous forme de lingots. L'usine d'Élisabethville, qui traite du

minerai sulfuré de la mine de Kibushi, exporte du cuivre à 99 %, qui doit être réusiné à son arrivée en Belgique. L'usine de Jadotville traite, par électrolyse, du minerai de cuivre oxydé qui est exporté en lingots titrant 99,95 % de cuivre. Une nouvelle usine extrêmement importante est en cours de montage à Kolouesi, pour prendre la relève de celle d'Élisabethville, lorsqu'on devra abandonner l'exploitation de la mine de Kibushi.

Pour l'extraction et la préparation des diamants, on vient de monter une usine à Bakwanga, à une centaine de kilomètres de Luluabourg. Votre rapporteur a pu constater que ses installations étaient ultra-modernes.

Il convient de réserver une place spéciale à l'usine d'Alucam (Péchiney) installée, rappelons-le, pour utiliser l'électricité produite par le barrage sur la Sanaga. Elle représente des investissements de 16 milliards de francs français, sans compter une somme équivalente pour l'installation de l'usine hydro-électrique. Cette usine traite par électrolyse de l'alumine importée, qu'elle transforme en barres d'aluminium prêtes à être usinées. La production, qui a débuté en 1957 avec 10.000 tonnes, a été de 32.000 tonnes en 1958, et doit s'établir dès cette année aux environs de 45.000 tonnes.

Une industrie du bois s'est créée à Port-Gentil pour traiter les essences propres au déroulage et au placage et surtout à la fabrication du contre-plaqué, donnant lieu à une exportation de 25.000 tonnes pour le bois en provenance du Gabon, et 3.500 tonnes pour le bois en provenance de la république du Congo.

Section 4: Les indusries alimentaires et manufacturières

Ces industries ne sont encore qu'à leurs débuts dans les pays visités par la délégation, sauf au Congo belge, où les filatures-tissages de coton couvrent presque la motié de la consommation annuelle de tissus, qui est de 126 millions de mètres carrés. De même, les ³/₄ des couvertures et chaussures consommés au Congo belge sont de fabrication locale.

Ailleurs, on ne trouve guère que des brasseries, qui sont très florissantes, et des usines pour la fabrication des cigarettes et cigares. Il est certain que les industries alimentaires et manufacturières devraient connaître un grand essor dans ces pays sous-développés, dès que le niveau de vie de la population sera suffisamment élevé. L'obstacle à la création de telles industries a été jusqu'à maintenant l'étroitesse des marchés locaux, qui n'aurait pas permis à de nouvelles usines de franchir de seuil de la rentabilité.

Section 5: Les obstacles à l'industrialisation

Il n'y a pas eu de planification préalable pour le développement des industries outre-mer: il s'est fait au fur et à mesure des découvertes minières ou énergétiques, et pour l'exploitation de ces dernières. Les usines du Katanga ont été montées pour traiter le minerai de cuivre extrait des mines, et lui donner une forme exportable. De même, l'usine Alucam a été créée parce qu'on avait rendu disponible de l'énergie électrique.

Il en est résulté, entre les territoires, des inégalités considérables qui n'iront qu'en augmentant. Le Gabon, qui bénéficiait déjà de l'exploitation forestière, profite maintenant des découvertes pétrolières et, bientôt, du manganèse. La république du Congo tirera aussi un certain avantage de l'exploitation des mines de manganèse de Franceville, alors que la République centraficaine et celle du Tchad continueront à n'exporter que des produits agricoles ou d'élevage. Il existe aussi des différences considérables entre les diverses régions du Congo belge et du Ruanda-Urundi. A l'intérieur du Congo belge, le Katanga est, et restera vraisemblablement, une province beaucoup plus riche que, par exemple, l'Équateur.

Là où des industries se sont créées, l'équipement social et culturel a été développé beaucoup plus qu'ailleurs. Les entreprises industrielles ont dû construire des habitations pour leurs ouvriers. Elles leur assurent les soins médicaux. Les cités construites à côté des usines sont généralement constituées de cases individuelles, coquettes, entourées de jardins, bénéficiant d'une adduction d'eau et de l'électricité. Toutes les usines ont des dispensaires où les ouvriers et leurs familles sont soignés gratuitement; la législation du travail oblige les entreprises, dès qu'elles emploient un certain nombre d'ouvriers, à s'attacher les services d'un docteur en médecine. De même trouve-t-on des écoles dans tou-

tes ces cités. Les cités ouvrières africaines d'Édea, de Bakwanga et d'Élisabethville sont des modèles du genre.

Il se crée ainsi des différences spectaculaires entre les Africains travaillant dans l'industrie et ceux qui sont restés dans leur village. Il convient de souligner que ces favorisés ne sont qu'une infime minorité, les industries modernes avant besoin de fort peu de main-d'œuvre. C'est ainsi que l'Union minière à Élisabethville n'emploie que 1.800 Africains, et qu'Alucam à Édea en emploie à peine plus de 500.

Les facteurs démographiques et climatiques imposent le plus souvent des bornes à l'industrialisation. D'une façon générale, le manque de population, qui se traduit par un manque de consommateurs, freine le développement de toute industrie travaillant en vue de satisfaire une consommation locale. D'autre part, toute création d'usine pose, malgré le peu de maind'œuvre requise par les industries modernes, des problèmes pour le recrutement d'ouvriers qualifiés. Les facteurs climatiques méritent aussi d'être considérés. Dans les pays très chauds, il y a lieu de prendre des mesures particulières si l'on veut créer une industrie développant beaucoup de chaleur; dans un autre ordre d'idées, il a fallu des années d'études pour adapter aux pays tropicaux les procédés d'extraction des huiles par solvants.

Un nouvel obstacle à l'industrialisation des pays d'outre-mer réside dans le fait que les pays industriels peuvent ne pas désirer la création d'industries qui risqueraient d'entrer en concurrence avec les leurs. Les minotiers européens n'ont-ils pas toujours freiné la création de minoteries en Afrique Noire? N'a-t-il pas fallu l'intervention du gouvernement français, pour que soient exploitées à Dakar des huileries d'arachides, qui portaient ombrage à celles de la région de Marseille?

De même, l'usine de déroulage de bois et de fabrication de contreplaqués de Port-Gentil a manqué, quelques années après sa création, faire faillite en raison de l'hostilité des associations européennes de fabricants de bois de placage. Une usine toute semblable, qui avait été construite au Cameroun sur la même lancée par la même société, a dû fermer ses portes; ses installations sont perdues, son empacement est retourné à l'état de brousse. L'usine de Port-Centil semble maintenant sortie d'affaire, mais elle a dû accepter le contrôle des industriels européens dont elle menaçait le monopole.

Chapitre IV

Développement de l'infrastructure

Importance des transports pour le développement économique, agricole et industriel

L'importance des transports est suffisamment reconnue en Europe: elle est encore beaucoup plus grande dans ces pays immenses où la densité de population est faible, et où les conditions climatiques sont sévères. De toute évidence, il est inutile d'envisager de développer une production au delà des besoins strictement familiaux, si les excédents commercialisables doivent être transportés à dos d'homme sur des dizaines de kilomètres.

Section première: Voies d'eau et ports

§ 1 — Ports fluviaux

Les cours d'eau ont constitué les premières voies de pénétration, leurs tronçons navigables ou flottables continuent à jouer un rôle primordial. Le fleuve Congo est le grand axe de transport du Congo belge et de la république du Congo, ainsi que, avec son affluent l'Oubangui, de la République centrafricaine. Nous avons vu qu'au Gabon la majeure partie de l'évacuation des bois se fait par flottage sur un réseau fort dense de rivières. Enfin, un trafic important qui intéresse le Nord-Cameroun et le Tchad transite par la Bénoué en direction de Lagos.

Le port de Léopoldville, qui draîne tout le trafic fluvial du Congo belge, a vu transiter, en 1957, 1.650.000 tonnes de marchandises. Sur l'autre rive du Stanley-Pool, Brazzaville a un trafic annuel d'environ 150.000 tonnes.

Le Congo n'étant pas navigable en aval de Léopoldville, cette ville est reliée au port maritime de Matadi par une voie ferrée de 400 kilomètres. De même, Brazzaville est reliée à Pointe-Noire par le chemin de fer Congo-Océan, d'une longueur de 510 kilomètres. Si un bief de 1.742 kilomètres permet la navigation jusqu'à Stanleyville, la présence de chutes et de rapides oblige, lorsqu'on veut remonter au delà de cette ville, à emprunter la voie ferrée jusqu'à Ponthierville, où l'on trouve un nouveau bief navigable. Puis il faut à nouveau quitter le fleuve, pour emprunter le chemin de fer entre Kindou et Kongolo.

Le fleuve Kasaï, affluent du Congo, permet un trafic important entre Port-Francqui, terminus du chemin de fer du Katanga, et Léopoldville

§ 2 — Ports maritimes

Au Cameroun, la quasi totalité du trafic passe par le port de Douala et son annexe de Bonaberi (port bananier), qui groupent un trafic annuel de l'ordre de 900.000 tonnes.

Au Gabon, Libreville a une rade bien abritée, mais difficilement accessible. Chargements et déchargements se font sur rade pour un trafic annuel de 350.000 tonnes. Port-Gentil n'a été, jusqu'à ces dernières années, que le grand port de chargement des bois, qui donnent lieu à un trafic annuel d'environ 400.000 tonnes. La mise en exploitation des gisements pétroliers du cap Lopez augmentera le trafic d'un million de tonnes par an.

Pointe-Noire est le grand port par lequel transitent toutes les marchandises qui empruntent le chemin de fer Congo-Océan à destination ou en provenance de la république du Congo et de la République centrafricaine, ainsi qu'une partie de celles du Tchad. Le trafic de Pointe-Noire n'était en 1956 que de 450.000 tonnes. Il sera plus que doublé par la mise en exploitation du gisement de manganèse de Franceville.

Le trafic maritime du Congo belge et du Ruanda-Urundi ne passe que partiellement par des ports congolais. En effet, ceux-ci ne reçoivent que 68 º/o des importations et 52 º/o des exportations. C'est ainsi que le trafic total du port de Matadi a été en 1957 de 1.458.000 tonnes, alors que:

592.000 tonnes passaient par Lobito (Angola portugais) 95.000 tonnes par Beira et le Mozambique 62.000 tonnes par Dares-Salam

L'essentiel du trafic transitant par Lobito est constitué par des minerais ou du cuivre, alors que le café à l'exportation et les produits consommables à l'importation représentent la majeure partie du transit par Dares-Salam et Beira.

Il n'est pas inutile de noter, à cette occasion, que la distance d'Usumbura, capitale du Ruanda-Urundi, à Dares-Salam n'est que de 1.455 km, alors qu'elle est de 3.270 km jusqu'à Lobito et de 3.500 km jusqu'à Matadi.

Section 2: Routes et pistes

La Belgique et la France ont fait de gros efforts pour développer le réseau routier, efforts qui ont porté non seulement sur l'extension du réseau, mais encore sur son amélioration en qualité. En effet, en zone équatoriale, la saison des pluies dégrade tellement les routes, que des travaux de réfection importants doivent être entrepris chaque année. Quant au matériel roulant, il s'use, sur les routes et sur les pistes dégradées, avec une rapidité inconcevable en Europe, ce qui, bien entendu, trouve sa répercussion sur le coût des transports. Aussi s'est-on efforcé de faire de plus possible de routes bitumées; mais leur coût élevé (2 à 4 fois plus que celui de la même route en terre) ne permet pas de les multiplier à l'infini.

Le réseau routier du Congo belge a une longueur de 140.000 kilomètres dont 34.000 kilomètres de routes d'intérêt général. Celui du Cameroun s'élève à 5.600 kilomètres de routes classées et 14.000 kilomètres de route non classées et de pistes saisonnières. Tout cela est insuffisant, même dans ces deux pays qui sont les mieux équipés. L'effort pour l'extension et l'amélioration du réseau routier doit être poursuivi et même accru.

La route est la condition première de l'exploitation rationnelle du pays. Ouvrir une piste à travers la forêt, c'est provoquer, presque aussitôt, l'installation de planteurs en bordure de cette piste. C'est transformer une terre inculte et sauvage en terre des hommes.

Section 3: Chemins de fer

En même temps qu'elles ouvraient des routes, les puissances colonisatrices ont construit des chemins de fer, sur ce qu'elles estimaient devoir devenir les principales artères commerciales.

Au Cameroun, une voie ferrée relie Douala à Yaoundé d'une part, à Nkongsamba de l'autre.

Le Congo-Océan relie Pointe-Noire, port maritime, à Brazzaville, port fluvial, tout en desservant le massif du Mayumbe et la plaine du Niari. Nous avons vu qu'une antenne de 290 kilomètres doit relier les mines de manganèse de Franceville à cette voie principale. Au Congo belge, on trouve 5.100 kilomètres de voies ferrées, dont 840 kilomètres à voie étroite (chemin de fer Vicicongo). Nous avons déjà indiqué l'importance des voies ferrées pour relier entre eux les différents biefs navigables du Congo. D'autre part, le réseau de la «Compagnie des chemins de fer du Bas-Congo au Katanga» dessert da province du Katanga et une partie du Kasaï, les reliant à la Rhodésie ainsi qu'aux ports de Mozambique, aussi bien qu'à Lobito en Angola et, par le fleuve Kasaï, à Léopoldville. Le trafic de ce réseau, dont une partie est électrifiée, s'est élevé en 1957 à 1.813.000.000 de tonnes kilométriques.

L'attention de votre délégation a été appelée sur deux projets de construction de voies ferrées qui ont l'un et l'autre pour objet de relier la république du Tchad à la mer: le Douala-Tchad et le Bangui-Tchad.

Les partisans du Douala-Tchad, c'est-à-dire essentiellement les Camerounais, font remarquer qu'il constitue la voie la plus courte puisque la distance Fort-Lamy-Douala n'est que de 1.910 kilomètres, alors que la distance Fort-Lamy-Pointe-Noire est de 2.970 kilomètres (dont, il est vrai, 1.200 kilomètres de voie navigable, ce qui représente, en dépit de la rupture de charge, une sérieuse économie de transport).

Les défenseurs du Bangui-Tchad rétorquent que:

- sa construction serait beaucoup moins onéreuse, le trajet étant plat et rectiligne alors que le Douala-Tchad devrait traverser des régions montagneuses du Cameroun, où de nombreux ouvrages d'art seraient nécessaires. Le coût du Douala-Tchad est évalué à 25 milliards de francs C.F.A. Celui du Bangui-Tchad à 9 milliards;
- il s'avance beaucoup plus dans le Tchad et pourrait, par des antennes routières, desservir le centre et l'est du pays;
- traversant les régions les plus peuplées des Républiques centrafricaine et du Tchad, il constituerait un axe de développement économique;
- il aurait en outre une importance politique certaine en ce qu'il constituerait un lien politique propre à éviter l'éclatement de l'ancienne Fédération de l'A.-E.F. à l'occasion de sa transformation en quatre États centrifuges. Ce lien poli-

tique favoriserait à son tour la constitution d'une économie fédérale, en mesure d'éviter l'appauvrissement relatif de certaines régions moins douées par la nature.

Il convient de préciser que le gouvernement de la république du Tchad ainsi que, bien entendu, ceux de la République centrafricaine et de la république du Congo, sont partisans du Bangui-Tchad, dont la gestion, et ce n'est pas là le moindre avantage à leurs yeux, serait confiée à l'Office des transports que doivent créer les États de l'ancienne A.-E.F. Par contre, l'administration et les tarifs de la voie camerounaise échapperaient au contrôle du gouvernement du Tchad.

Section 4: Infrastructure aérienne

Comme dans tous les pays où les distances sont énormes et le réseau routier encore insuffisant, l'aviation a pris en Afrique noire un essor considérable. L'Africain, qui a découvert presque en même temps le chemin de fer, l'automobile et l'avion, emprunte ce dernier aussi facilement que l'Européen le train. Aussi bien l'avion permet-il de se rendre en quelques heures là où, il y a seulement vingt ans, des semaines étaient nécessaires.

Même pour les marchandises, si l'on tient compte de l'immobilisation des capitaux et des risques de casse, l'avion est bien souvent le mode de transport le moins onéreux. Il est d'ailleurs parfois, tout au moins à certaines époques de l'année, le seul possible.

Aussi tous les pays ont-ils leurs aérodromes de classe internationale pour les avions longcourrier. Celui de Léopoldville serait le plus grand du monde, avec sa piste de 5 kilomètres, mais il y a aussi au Congo belge deux grands aérodromes à Élisabethville (Kamina) et Stanleyville. Des aérodromes de classe internationale se trouvent également à Douala, Libreville, Port-Gentil, Brazzaville, Pointe-Noire, Bangui et Fort-Lamy. L'infrastructure aérienne est complétée par de nombreux aérodromes de moindre importance, certains n'étant d'ailleurs que des pistes d'atterrissage pour avions légers. A côté des grandes compagnies: Air-France, Sabena, U.A.T., qui assurent le trafic international et le trafic local régulier, on trouve, dans presque tous les pays, des compagnies privées qui louent des avions à la demande où qui assurent localement le transport des marchandises.

Le développement des lignes aériennes a une conséquence curieuse sur le plan de la géopolitique: Fort-Lamy, Douala, Libreville, Brazzaville, Bangui, Léopoldville, qui sont reliés à Paris ou à Bruxelles par un ou quelquefois plusieurs courriers quotidiens, sont en réalité plus proches de l'Europe que de plantations ou de villages de brousse situés à cent kilomètres, mais qui ne peuvent être atteints que par des marches difficiles et des portages à dos d'homme. On mange à Fort-Lamy des huîtres fraîches envoyées de Paris la veille, alors qu'on ne peut consommer à Fort-Fouraut, à une vingtaine de kilomètres de Fort-Lamy de la viande de bœuf abattu dans les abattoirs de cette ville. En revanche, cette viande est exportée au Cameroun, à Maroua, Garoua, Yaoundé, Douala et jusqu'à Brazzaville, grâce à une ligne commerciale créée spécialement à cette intention par une compagnie privée, Air-Cameroun. La carte des courants économiques ne coïncide plus du tout avec la carte physique de l'Afrique.

DEUXIÈME PARTIE

Perspectives du développement économique des pays et territoires d'outre-mer par leur association au Marché commun

Chapitre Premier

Réactions des Africains devant leur association au Marché commun

Votre délégation a pu constater que l'association de ces pays au Marché commun a provoqué, dans certains cas, des inquiétudes exagérées, dans d'autres, de faux espoirs.

Section première: Les inquiétudes

§ 1 — Association et néo-colonialisme économique

Au cours de nos rencontres avec des personnalités africaines, on nous a parfois fait part de la crainte d'un néo-colonialisme économique. Des Africains redoutent que les États membres du Marché commun ne substituent à «l'économie de traité», une économie d'association qui aurait des conséquences analogues, c'est-à-dire la subordination de l'économie africaine à l'économie

européenne. Ils craignent que l'association ne mette en cause le statut d'indépendance qu'ils ont déjà atteint, qu'ils espèrent atteindre dans un proche avenir ou dont ils ont les avantages sans en avoir le nom. Enfin, ils ont des doutes en ce qui concerne les effets du Fonds de développement pour les pays et territoires d'outremer, qui pourrait, à leur avis, provoquer de nouvelles dépendances financières.

Votre délégation s'est efforcée de dissiper ces craintes et les erreurs qui en sont la cause: elle a considéré que cette exacte information de nos partenaires constituait une part essentielle de sa mission.

D'aprés le traité, il n'est possible à la Communauté d'exercer une influence, ni sur le statut politique des pays d'outre-mer, ni sur l'évolution des rapports entre ces pays et les pays européens avec lesquels ils entretiennent des relations particulières. L'aide européenne, dans le cadre de l'association, n'a pas pour but de créer une nouvelle dépendance économique. Au contraire, par cette association, les États membres du Marché commun se sont engagés à contribuer à l'élévation du niveau économique et social des pays associés, élévation qui constitue une condition préalable au développement politique des jeunes États africains. Le F.E.D.O.M. ne peut, lui non plus, porter atteinte à l'autonomie des pays africains. Les projets appelés à recevoir une aide du Fonds sont choisis par ces pays euxmêmes, et les instances de la Communauté économique se bornent à y donner suite dans le cadre des disponibilités du Fonds. Étant donné qu'il s'agit d'aides financières à fonds perdus, aucune dépendance financière ne peut en résulter.

§ 2 — Association et régimes préférentiels

Des préoccupations d'un autre ordre ont été présentées à votre délégation. Il y a été fait allusion, dans la première partie de cette étude. On craint, en effet, que l'association n'aboutisse à l'abolition du régime préférentiel instauré par la France pour l'écoulement des manchandises africaines dans la métropole. En d'autres termes, l'association les placerait dans une situation moins favorable que celle qu'ils ont connue jusqu'ici.

Nous avons pu répondre que l'association offre des possibilités nouvelles et supplémen-

taires à l'économie des pays et territoires d'outre-mer. Les dispositions douanières et contingentaires de la deuxième partie, titre I, ainsi que de la quatrième partie du traité, prévoient, en effet, l'institution d'une sorte de régime préférentiel conçu au profit des pays et territoires d'outre-mer associés.

Si ces dispositions étaient respectées non seulement dans leur lettre mais dans leur esprit, il en résulterait pour l'ensemble des paus et territoires d'outre-mer d'incontestables avantages par la globalisation des procédés que seul la France appliquait jusqu'ici à ses relations commerciales avec ses anciennes colonies. La meilleure preuve à l'appui de cette affirmation est fournie par le concert de protestations qui a salué la signature du traité, tant dans les pays d'Afrique non associés au Marché commun que dans les pays tropicaux des autres continents (Amérique du Sud et Antilles, Asie du Sud-Est). Les principales difficultés rencontrées par les Six au G.A.T.T. ont été soulevées à raison même de cette préférence, jugée trop avantageuse pour les pays et territoires d'outre-mer par ceux qui n'en profitent pas.

§ 3 — Association et application du traité

Il nous a été moins facile de donner une réponse satisfaisante à un troisième type de préoccupation consistant dans la crainte que les autres partenaires du Marché commun n'appliquent pas, ou appliquent incomplètement, la préférence que les auteurs du traité ont voulu accorder aux échanges des États membres de la Communauté économique avec les pays et territoires associés. C'est ici l'occasion de rappeler que le traité prévoit, on son article 3, que l'association doit avoir pour conséquence un accroissement des échanges et, à l'article 131, que des relations économiques étroites entre les pays et la Communauté dans son ensemble doivent être établies. Votre délégation a constaté le fâcheux effet produit sur place par deux événements survenus depuis le 1er janvier: d'une part, l'établissement d'un tarif extérieur commun et la réduction anticipée effectuée par certains États membres des droits de douane au niveau ultérieur de ce tarif extérieur commun, ce qui aboutit à reprendre d'une main les avantages qu'on a accordés de l'autre; d'autre part, la substitution de taxes intérieures aux droits de douane à caractère fiscal.

Votre délégation n'a pu que constater que les craintes des dirigeants africains sont, sur ce plan, justifiées. Une réduction anticipée au niveau auquel sera fixé ultérieurement le tarif extérieur retarde l'application du régime préférentiel, qui devrait permettre aux pays associés d'augmenter leurs exportations à destination des États membres; la substitution de taxes intérieures aux droits fiscaux leur interdit pratiquement de trouver de nouveaux débouchés à leurs productions, et d'équilibrer ainsi leur balance commerciale.

Il est vrai que le traité est quelque peu contradictoire en cette matière. Le préambule, l'article 3 k), les articles 131, 132 etc. disposent clairement qu'il s'agit d'aider les pays et territoires associés qui, tous, peuvent être considérés comme des pays sous-développés et que, notamment, les échanges doivent s'accroître: en revanche, l'article 17, § 3, et l'article 95 permettent la substitution aux droits de douane d'une taxe intérieure à caractère fiscal. L'exemple d'un État membre qui a réduit les droits de douane sur les importations de café, tout en augmentant du même montant l'impôt sur la consommation du café, a été très vivement ressenti dans la plupart des pays visités, qui sont des producteurs de café, et espèrent trouver, dans le cadre de l'association, de meilleurs débouchés.

Votre délégation estime nécessaire d'insister auprès des gouvernements des États membres et de l'exécutif de la C.E.E. pour que le traité soit appliqué de façon positive. Nous pensons que le préambule et l'article 3, qui constituent des dispositions de principe doivent servir de critère dans l'application des autres dispositions du traité, notamment lorsqu'une opposition semble exister parmi deux d'entre elles.

Section 2: Espoirs et déceptions

Un autre phénomène psychologique, que nous avons eu l'occasion de constater sur place, est constitué par les *espoirs* exagérés fondés sur le F.E.D.O.M. D'aucuns avaient tendance à croire que toutes les réalisations souhaitables dans les pays — économiques, sociales et culturelles — pourraient être financées à bref délai par l'intervention du F.E.D.O.M. Certains interlocuteurs ne se représentent pas avec précision, l'ampleur des sommes nécessaires au développement de leur pays. Le F.E.D.O.M. leur fait volontiers l'effet d'un pactole sans limites.

Lorsqu'on a pu se faire une idée approximative des besoins énormes en capitaux qui caractériseront encore, pendant longtemps, l'économie des pays associés, on se rend aisément compte que le Fonds de développement devrait disposer de contributions beaucoup plus importantes pour pouvoir y répondre.

Un corollaire assez fréquent de ces excessives expérances est la déception prématurée. Plusieurs hommes d'État africains, notamment au Cameroun, nous ont fait part de leur regret, que l'association de leur pays au Marché commun n'eût pas déjà transformé ses conditions d'existence. C'était oublier que la Commission du Marché commun n'a pas encore, à l'heure actuelle, engagé la quinzième partie des fonds dont elle dispose pour la période courant jusqu'en décembre 1962.

Confrontée avec de telles idées, votre délégation a tenté de leur opposer une plus juste vision de la réalité. La mise en valeur des pays et territoires associés et le financement qu'elle implique devront être la résultante de plusieurs efforts conjugués. A l'aide du F.E.D.O.M., est appelée à s'ajouter la poursuite de l'aide de la France et, dans le cas de la Belgique, le développement d'une aide dont l'exceptionnelle prospérité du Congo avait permis, jusque là, de se passer totalement.

Enfin, l'augmentation de l'effort financier des pays membres du Marché commun devrait entraîner un flot grandissant de capitaux privés. Mais là, le facteur psychologique l'emporte sur le facteur budgétaire: la propagande en faveur de l'association eurafricaine et la stabilité politique des pays africains sont des composantes essentielles.

Chapitre II

Le développement économique et les investissements

Section première: Le problème des investissements dans les pays associés visités

§ 1 — Nécessité et urgence

Lorsqu'on examine la situation économique et sociale des pays associés, on constate tout de suite la nécessité et l'urgence d'un grand nombre d'investissements dans tous les secteurs de la vie économique et sociale.

Si l'on ne veut pas courir le risque de voir s'agrandir l'écart entre le niveau économique et social dans les pays de l'Europe d'une part, et les pays africains de l'autre, un grand effort financier doit être fait pendant les prochaines années. Il est difficile de citer un chiffre, même approximatif, du volume total des investissements devant se faire à bref et moven terme. Toutefois, votre commission estime, d'ores et déjà, que le montant des investissements des années à venir doit dépasser très nettement celui des années passées. Cette nécessité s'impose en raison à la fois du retard du développement de ces pays et de la pression démographique qui s'v fait sentir et qui dépasse de loin le mouvement démographique de l'Europe.

§ 2 — Choix et orientation

Que faut-il faire pour que les investissements atteignent leur but? Il est évident qu'il faut opérer un choix entres les différents projets possibles et souhaitables, et donner aux différents secteurs économiques et sociaux la part permettant de rendre aux investissements un maximum d'efficacité dans l'intérêt général.

a) — Les problèmes sociaux ne sont pas du domaine de notre rapport, mais souvent l'économique et le social ne peuvent guère se séparer. La réalisation de tel investissement peut présenter à la fois un caractère social et économique (¹).

Certains investissements sociaux seront nécessaires pour donner aux investissements économiques leur plein effet. Nous concluons donc à l'opportunité notamment de ceux des investissements sociaux qui contribuent le plus au développement économique d'ensemble.

b) — Parmi les investissements à caractère plus directement économique, il s'agit de réserver une place adéquate aux projets agricoles. L'augmentation de la population peut aggraver la situation alimentaire qui, déjà à l'heure actuelle, est souvent très précaire, surtout parce que la nourriture de la plus grande partie de la population se réduit à un petit nombre d'aliments, peu équilibrés entre eux.

⁽i) L'aperçu des demandes de financement adressées au F.E.D.O.M. contient plusieurs exemples de cette interdépendance du social et de l'économique.

Il s'agit donc de pousser les cultures vivrières, l'élevage et la pisciculture, destinées à l'approvisionnement intérieur des pays africains (¹). D'autre part, nous devons déconseiller l'intensification de cultures qui sont à priori condamnées à cause de leur faible rendement. Nous croyons cependant qu'une augmentation des échanges entre les pays africains à vocation agricole différente (élevage, céréales, tubercules, bananes, etc.), peut contribuer à la solution du problème. Pour certains produits, tels que le blé, un approvisionnement extérieur continuera à être nécessaire.

La culture des produits agricoles dits industriels, tels que le café, le caoutchouc, le coton, etc. revêt une importance toute particulière, car c'est elle qui participe, pour la plus grande partie, aux exportations des pays et territoires d'outre-mer.

Dans la perspective d'un accroissement des exportations. les investissements devront, pour une grande partie, aboutir à une compression du prix de revient, par un meilleur rendement à l'hectare et un meilleur conditionnement des produits. Ils devront également contribuer à l'augmentation de la production dans les régions présentant des conditions favorables. D'une manière générale, les investissements agricoles ne devront, à aucun prix, être négligés si l'on veut éviter des déséquilibres et perturbations de l'économie des pays associés.

c) - Les investissements industriels, de leur côté, s'imposent également, pour doter les pays associés d'une économie plus diversifiée et plus stable vis-à-vis des changements de la conjoncture mondiale. L'industrie lourde exerce souvent un vif attrait sur les pays en voie de développement. Mais dans la plupart des cas, et dans le stade actuel, les charges qu'entraînerait son établissement seraient beaucoup trop lourdes et les effets qu'ils produiraient pour l'ensemble du développement économique seraient trop minimes. La construction d'un noyau d'industries lourdes ne peut être justifiée que dans des régions où les matières premières sont abondantes, où le problème des transports est résolu et lorsque des possibilités d'écoulement sont asPar contre, l'établissement d'industries légères et manufacturières sera, dans beaucoup d'endroits, souhaitable et opportun. Elles correspondent mieux au potentiel actuel des pays associés. Ces industries pourraient, en partie, travailler pour la consommation du marché intérieur. Pour une autre partie, elles pourraient trouver des débouchés, soit dans d'autres pays africains, soit même sur le marché européen.

Comme type d'industrie, il serait possible d'envisager, à titre d'exemple, des industries de transformation des produits agricoles et des industries alimentaires, l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie d'engrais, l'industrie de fabrication d'outils ménagers (à partir des produits de l'Alucam, au Cameroun, etc.). Le Congo belge s'est d'ailleurs déjà engagé avec succès dans cette voie.

A cet égard nous avons été très frappés par le nombre particulièrement élevé de brasseries que nous avons trouvées un peu partout au cours de notre périple africain.

d) — Les investissements d'infrastructure conditionnent souvent les possibilités de développement économique et social de certaines régions. Mentionnons ici le secteur des transports et de l'énergie. Très souvent, le prix des produits des pays associés est grevé par des prix de transport trop élevés, à cause des communications insuffisantes et des ruptures de charge répétées au cours d'un même transport. De surcroît, le manque d'énergie en Afrique apparaît comme une absurdité si l'on considère que l'Afrique possède, selon certaines estimations, les 2/50 du potentiel hydraulique du monde, et que, d'autre part, dans de nombreuses régions, les hydro-carbures importés continuent à représenter la source principale d'énergie.

Il conviendra certainement d'utiliser les ressources énergétiques de l'Afrique lorsqu'elles sont rentables et avant que, dans un délai plus lointain, elles ne puissent être efficacement concurrencées par des sources nouvelles, telles que l'atome.

Toutefois, il s'agit souvent de projets de dimensions très importantes. Si l'on donnait une priorité à tous les projets dans ces deux secteurs, on ne manquerait pas de sentir des répercussions fâcheuses sur la situation financière des pays

⁽¹) Là aussi, un grand effort de formation des populations paysannes est nécessaire. Cet aspect est traité dans le rapport sur les problèmes sociaux.

intéressés, sans que le rendement attendu se réalise. On devra donc se borner, pour l'instant, à rester dans les limites du possible et de ce qui est économiquement utile. Les investissements d'infrastructure, bien qu'ils soient très souhaitables, ne doivent pas trop devancer le reste du développement économique, mais progresser avec un pas d'avance seulement sur les projets de développement visant à l'augmentation du niveau de vie des populations.

Section 2: La nécessité d'une coordination des investissements

La réalisation des projets d'investissements dans les divers secteurs de l'économie des pays visités exige, à notre avis, une coordination des différents programmes nationaux. Effectivement, il n'est pas possible de laisser les investissements se faire au hasard, et de rester à l'échelle d'un seul pays. Certes, la superficie des pays africains paraît grande si on la compare à celle de certains pays européens, mais la densité peu élevée de la population et le potentiel économique et financier insuffisamment développés de ces pays condamnent à un échec les actions isolées. Une action concertée des pays africains, permettra en revanche davantage l'élévation du niveau économique et social de l'ensemble des populations.

Il est primordial d'éviter les doubles emplois, notamment en ce qui concerne les investissements de grande envergure.

Ainsi, il est utile de faire en sorte que les deux sites d'Inga (au Congo belge) et du Kouilou (République congolaise) soient équipés d'une manière rationnelle, aux mieux du dévoloppement de l'Afrique Centrale et compte tenu du fait que la distance entre les deux emplacements, eu égard aux dimensions africaines, est relativement courte.

Autre exemple: tant à Yaoundé et Douala qu'à Brazzaville, Bangui et Fort-Lamy, la délégation a été informée des projets tendant à relier la région du Tchad à la mer, par une ligne de chemin de fer.

Nous ne voulons pas nous prononcer sur l'opportunité de ces projets, ni donner une priorité à tel plan plutôt qu'à tel autre. Même si votre commission disposait de toutes les données techniques et économiques nécessaires à l'appré-

ciation de projets aussi importants, elle ne pourrait pas prendre de position dans une matière qui ne relève pas de sa compétence. Elle estime qu'il revient aux pays et territoires africains euxmêmes de se concerter et d'élaborer des programmes à moyen et à long terme, en vue de l'utilisation la plus efficace et la plus économique possible des moyens disponibles. Les pays associés ne peuvent pas se permettre le luxe de procéder isolément à d'importants investissements qui provoqueraient, soit des chevauchements, soit des charges trop lourdes pour un pays isolé ou qui ne deviendraient rentables qu'à trop long terme.

Votre délégation a constaté que tous les pays ont un ministère ou une administration du plan qui tâche d'orienter le développement économique et social des pays et territoires de la manière la plus harmonieuse et la plus efficace. Mais, à notre avis, ce cadre demeure trop limité et, par là, insuffisant. Même un pays aussi grand que le Congo belge, qui donne les signes d'un incontestable progrès économique et social, notamment depuis la guerre, ne peut ignorer cet impératif.

Votre commission est convaincue que si les pays associés se décident à travailler ensemble, ils pourront franchir certaines étapes de leur développement plus vite que s'ils agissent en ordre dispersé.

Une autre considération s'impose, si l'on veut que les efforts qui seront faits dans les pays associés au cours des années prochaines leur profitent réellement. L'immensité du pays, la faible densité moyenne de la population exigent que l'on cherche à créer des noyaux de développement là où les ressources du sol ou du sous-sol, les possibilités de transport, l'existence d'une nombreuse population ou tout autre facteur favorable permettent d'escompter une élévation rapide du niveau économique et social. Certes, une telle manière de procéder ne devrait pas aboutir à une trop forte concentration en de rares endroits au détriment du reste du pays, mais tenir compte d'un juste équilibre entre les différentes régions. Toujours est-il que la création de tels noyaux de développement ou pôles d'attraction, favorisera la naissance de nouvelles activités économiques en dehors de celles que l'on aura créées dans l'exécution du programme même et se traduira par un développement plus rapide et plus harmonieux des pays et territoires associés.

Section 3: Le rôle du Fonds européen de développement pour les pays et territoires d'outre-mer

§ 1 — Conditions et modalités de l'intervention du Fonds

Si le Fonds de développement n'est pas une source financière intarissable, permettant de faire face à toutes les exigences possibles, son importance pour l'accélération de l'évolution économique et sociale des pays associés est, néanmoins, très considérable. Il doit intervenir, notamment, là où d'autres moyens financiers font défaut et où l'opportunité d'un projet est évidente. Si les projets faisant l'objet d'une demande auprès du F.E.D.O.M. sont orientés selon un plan rationnel de développement — condition qui dépend des pays africains eux-mêmes — les apports du Fonds peuvent non seulement, en bouchant des trous, remédier à des difficultés budgétaires chroniques, mais surtout fournir une amorce à l'initiative privée. Ainsi seraient stimulés d'autres investissements qui, sans l'intervention du Fonds s'adresseraient à d'autres continents

§ 2 — Caractéristiques de quelques projets

Au cours de sa mission d'étude et d'information, la délégation a pu se faire une idée de certains projets pour lesquels une aide financière était demandée au F.E.D.O.M. Dans d'autres cas, les responsables des pays et territoires associés nous ont donné d'amples renseignements sur les projets qui ne se trouvaient pas sur notre itinéraire.

Voici un résumé des projets économiques ayant fait l'objet d'une demande auprès du Fonds, ainsi que de quelques projets qui, malgré leur caractère social, présentent en même temps une importance économique (1).

- A) Au Cameroun, la délégation a été informée sur place des projets en vue de la modernisation du port de Douala. Trois projets ont été déposés auprès du Fonds:
- a) Le premier projet envisage la reconstruction de quais menaçant ruine. Ces quais, en service depuis fort longtemps, doivent être remplacés d'urgence. Le projet a déjà rencontré l'approbation de la Commission et du Conseil de la C.E.E. (montant: 1.620.000 unités de compte).

- b) Une deuxième demande est toujours en instance. Il s'agit de l'acquisition d'une drague, destinée à maintenir ouvert à la navigation le chenal du Wouri, qui s'enlise à un rythme assez rapide. Selon les déclarations du directeur du port de Douala, ce serait une solution plus économique que le draguage annuel, confié à des sociétés spécialisées. La Commission de la C.E.E semble désirer s'informer plus amplement sur les coûts des deux opérations avant de prendre une décision au sujet de ce projet (montant: 485.000 unités de compte).
- c) Le troisième projet prévoyait la construction d'un appontement pétrolier dans le port de Douala. Il semble toutefois que ce projet revête une moindre urgence que les deux projets cités ci-dessus. Sa réalisation pourrait être envisagée lors de l'octroi de tranches ultérieures du F.E.D.O.M. (montant: 1.190.000 unités de compte).

Un des projets sociaux présentés par le Cameroun doit retenir notre attention dans le cadre du présent rapport: il s'agit de la création de points d'eau dans la région de Mora (Nord-Cameroun) (montant: 249.000 unités de compte).

Votre rapporteur a pu se convaincre qu'il s'agit d'une région dont la population, très nombreuse et dont le niveau de vie est encore très bas, utilise au maximum toutes les possibilités de culture du sol. La production agricole, ainsi que l'élevage, pourront être améliorés par un meilleur approvisionnement en eau. Dans ce pays, où la saison sèche étiole toute végétation, l'eau est le facteur essentiel de la prospérité agricole. Votre délégation est heureuse de constater que ce projet a rencontré l'approbation de la Commission, exécutive et espère que sa réalisation ne sera pas retardée.

B) Au Gabon, les demandes à caractère économique soumises aux instances de la Communauté concernent toutes l'exploitation forestière. L'okoumé, nous l'avons vu plus haut, non seulement constitue, à l'heure actuelle, la principale source de revenus du pays, mais présente un interêt social certain du fait qu'il favorise la formation d'élites africaines. D'une manière générale, on peut donc se féliciter de ce que les efforts financièrs portent dans ce sens. Toutefois, deux des projets concernant le reboisement ont plus le caractère d'une subvention aux frais de fonctionnement que celui d'un investissement véritable et unique (montant: 167.000 unités de compte).

⁽i) Un résumé des projets sociaux se trouve dans le rapport que présente M. Nederhorst.

On comprend dès lors, que la Commission de la C.E.E. et le Conseil de ministres soient quelque peu réticents vis-à-vis de tels projets. Il importe cependant, à notre avis, de rechercher comment et dans quelles conditions le Fonds de développement peut contribuer au reboisement indispensable pour éviter la destruction du patrimoine forestier du Gabon.

Il y aura peut-être lieu de rechercher si d'autres symbioses végétales sont possibles.

Un troisième projet concerne la construction d'une route permettant l'évacuation du bois de régions éloignées des voies d'eau. Cependant, ce projet paraît exiger encore des examens complémentaires avant que les instances du Marché commun puissent prendre une décision (montant: 1.024.000 unités de compte).

C) La république du Congo a présenté six projets économiques.

Le premier concerne la stabilisation du tronçon de route de 45 kilomètres à la sortie nord de Brazzaville. Ce projet revêt une grande importance pour la communication avec la partie septentrionale du pays qui, du point de vue économique, est en retard par rapport au reste du pays. Le mauvais état de ce tronçon rend en effet l'ensemble de la route impraticable pendant une grande partie de l'année. Il semble, cependant, que les données techniques du dossier présenté à la Commission de la C.E.E. n'aient pas permis à celle-ci de prendre une décision. L'étude du projet est donc encore en cours (montant: 357.000 unités de compte).

Le deuxième projet concerne le remplacement sur le Niari, au sud-ouest du pays, d'un bac par un pont. L'intérêt du projet est incontestable. Toutefois, là aussi, le dossier présenté exige des compléments d'information (montant: 238.000 unités de compte).

La même constatation s'impose pour deux autres projets à savoir: la création de zones-témoins (café, cacao) dans la région de Souanké, au nord-ouest du pays (montant 214.000 unités de compte), et le développement de productions vivrières dans le Mayumbe (montant: 152.000 unités de compte).

Les deux derniers projets ont trait à l'économie forestière. Il s'agit du reboisement en limba (montant: 94.000 unités de compte) et de la créa-

tion de plantations expérimentales d'eucalyptus (montant: 29.000 unités de compte). On peut leur appliquer les mêmes observations qu'aux projets analogues du Gabon: les frais de fonctionnement paraissent trop élevés par rapport à l'ensemble des dépenses. Les autorités de la république du Congo devraient examiner, avec les services compétents de la C.E.E., dans quelles conditions ces deux projets pourraient néanmoins bénéficier d'une aide du F.E.D.O.M.

D) Le Congo belge a présenté uniquement des projets à caractère social (montant total: 1.800.000 unités de compte).

Nous nous bornons à mentionner que tous ces projets ont été approuvés par la Commission de la C.E.E. et que les appels d'offres ont déjà été publiés.

E) Le premier des trois projets économiques présentés par le Ruanda-Urundi concerne l'amélioration de la liaison routière entre Kitega, capitale de l'Urundi, et Usumbura, siège de l'administration et principal centre commercial (montant: 260.000 unités de compte).

Votre délégation a pu inspecter sur place les travaux déjà entrepris. ainsi que le tronçon à financer avec l'aide du F.E.D.O.M. L'exécution du projet contribuera sensiblement à améliorer les communications dans ce pays de peuplement très dense.

Le deuxième projet vise le même but. Il s'agit également de l'amélioration d'une liaison routière dans l'Urundi (montant: 120.000 unités de compte).

Le troisième projet est particulièrement intéressant; il concerne l'introduction de la culture du thé en milieu africain et la construction d'une usine pour le traitement de la récolte. En effet, certaines régions du nord du pays se prêtent três bien à cette culture, qui, en tant que produit de valeur commerciale importante, peut contribuer à augmenter le pouvoir d'achat de la population africaine (montant: 366.000 unités de compte).

Enfin, le quatrième projet présente un caractére social, mais en même temps, un intérêt économique incontestable. Il s'agit de la mise en valeur de la région du Mayaga-Buegesera (montant: 240.000 unités de compte). Votre délégation a consacré une journée à visiter cette région.

Elle a pris connaissance des plans détaillés visant à la mise en culture et au peuplement d'une région actuellement aride et infestée par la mouche tsé-tsé. La réalisation du projet doit parmettre d'y installer une population nombreuse et d'y développer l'élevage et l'agriculture, tant par l'implantation de cultures comme le riz dans des régions marécageuses, que par l'irrigation de régions sèches et par la transformation en pâturages de collines actuellement envahies par une sorte de maquis.

Tous ces projets du Ruanda-Urundi ont été approuvés par les instances de la Communauté. Leur exécution à l'aide des moyens fournis par le Fonds, est déjà en cours.

- F) Les projets économiques de la République centrafricaine ont trait à l'encouragement de la culture fruitière, au développement de l'élevage bovin et à la création d'une route de 59 kilomètres (montant total: 255.000 unités de compte).
- G) Les projets économiques de la république du Tchad concernent des études de travaux routiers, la production de la gomme arabique et l'organisation de pêcheries dans le lac Tchad (montant total: 2.114.000 unités de compte).

Malheureusement, toutes ces demandes ne contenaient pas suffisamment de données techniques et économiques pour permettre à la Commission de la C.E.E. de prendre une décision. C'est d'autant plus regrettable que les deux pays sont assez pauvres en ressources économiques naturelles et sont, en outre, défavorisés par la distance qui les sépare de la mer.

Il est nécessaire que soient complétées les données présentées, pour que les projets puissent être approuvés et réalisés.

§ 3 — Instruction des dossiers

Votre commission s'est rendue compte des difficultés que peut éprouver l'exécutif de la C.E.E., lorsqu'il est saisi de projets d'investissements qui ne présentent pas une suffisante justification technique et économique.

Toujours est-il que la plupart de ces projets ont une importance et parfois une urgence incontestables, pour le développement économique et social des pays en question. La meilleure solution, pour éviter une pareille perte de temps, paraît être l'envoi sur place d'experts de la Communauté économique, qui pourront aider les instances des pays et territoires associés à réunir toutes les données nécessaires à une appréciation normale et objective des demandes.

Nous avons été heureux d'apprendre qu'une mission de fonctionnaires de la direction générale des pays et territoires d'autre-mer s'est rendue dans les républiques de l'ancienne A.E.F. et au Cameroun en vue de faciliter et d'accélérer la présentation des demandes au Fonds européen de développement.

§ 4 — Réalisation des projets

D'autre part, l'exécutif de la C.E.E. et le Conseil de ministres devront veiller à ce que la procédure d'approbation et de liquidation — et notamment la mise à la disposition des autorités africaines des sommes allouées aux différents projets approuvés — se fasse avec le moins de retard possible. Un fonctionnement trop lent du Fonds — nous l'avons constaté sur place — pourrait avoir, en dehors des retards apportés au développement économique et social des pays associés, de regrettables effets politiques et psychologiques sur l'opinion publique africaine.

Section 4: Les investissements du secteur privé(1).

§ 1 — Situation au regard des investissements privés

Il est évidemment très souhaitable que la contribution financière du secteur public — F.E.D.O.M., aides des métropoles et efforts financiers des autorités des pays et territoires associés — soit complétée par un apport de l'initiative privée.

Jusqu'ici, la grande majorité des capitaux privés investis dans les pays et territoires que nous avons visités provient soit de France (pour les pays et territoires appartenant à la zone franc) soit de Belgique (pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi). Dans les investissements provenant d'autres pays, les États de la Communauté sont loin d'occuper les premières places: nous avons pu constater que ce sont plutôt les Américains et les Anglais qui se sont intéressés aux investissements en Afrique.

⁽¹⁾ On considère ici comme investissements les apports de quelque nature qu'ils solent: capitaux, biens d'équipement, brevets d'invention, etc., ainsi que les crédits de longue durée pour des fournitures commerciales.

Une extension de cette action du secteur privé rencontre actuellement certaines difficultés tant auprès des autorités africaines qu'auprès des bailleurs de fonds européens.

§ 2 — Appréhensions africaines

Les pays et territoires africains manifestent en effet certaines inquiétudes: ils redoutent une ingérence politique dans les affaires nationales, une insuffisante intégration de l'entreprise étrangère dans l'économie africaine ou encore une exploitation des ressouces locales au profit d'intérêts extérieurs, ou bien un réinvestissement local insuffisant des bénéfices par des entreprises étrangères.

Sans doute ces appréhensions seront-elles parfois exagérées. Il convient quand même de tenir compte de ces éventualités. Votre délégation a pu constater que les dispositions législatives et réglementaires en matière d'investissements étrangers n'ont pas négligé ces problèmes. Nous estimons cependant qu'une solution, qui serait de nature à diminuer ces inquiétudes et à éviter les éventuels effets négatifs des investissements privés européens, devrait être trouvée dans le cadre de l'association eurafricaine.

§ 3 — Appréhension des investisseurs

A) LA RENTABILITÉ

Pour les milieux industriels, financiers et commerciaux de l'Europe, les deux grandes questions qui demeurent ouvertes sont la rentabilité des investissements et leur sécurité politique.

De l'avis de votre Commission, il est certain que des possibilités attrayantes de placement existent dans les pays et territoires associés. Toujours est-il que les bailleurs de fonds européens devront adopter des vues à long terme.

Ils pourraient s'inspirer en cette matière de la position prise par un certain nombre de sociétés américaines et anglaises.

Au demeurant, les dispositions législatives et réglementaires des pays et territoires visités encouragent les investissements étrangers sur le plan fiscal, pour le transfert des bénéfices, etc. tout en sauvegardant les intérêts de l'économie africaine. Un accroissement des investissements européens dans les pays et territoires associés nous paraît donc non seulement possible, mais également d'un intérêt économique certain.

B) LA SÉCURITÉ

Il reste le problème de la sécurité ou, en d'autres termes, du risque politique des investissements européens.

Il est veai que les informations sur l'Afrique qui parviennent en Europe manquent parfois d'objectivité, exagérant la portée de certains événements qui, s'ils se passaient en Europe trouveraient leur place parmi les faits divers. Mais, même si le risque politique était exagéré, on ne pourrait pas demander aux bailleurs de fonds européens de le négliger complètement. Il faut donc créer le climat le plus favorable aux investissements européens dans les pays associés. Votre délégation s'est rendue compte, au cours de sa mission dans les pays et territoires associés, que la stabilité politique figure parmi les préoccupations majeures des responsables. D'autre part, les gouvernements des États membres réunis au Conseil de ministres ont compris la nécessité de faciliter des investissements privés dans les pays en voie de développement et de trouver une solution au problème de la garantie du risque politique (1).

§ 4 — Esquisse d'une solution

Votre commission estime qu'une solution répondant à la fois aux droits légitimes des pays et territoires associés et aux appréhensions des bailleurs de fonds européens devra être recherchée d'un commun accord entre les pays et territoires associés et les États membres. Elle pourrait prendre une forme concrète dans une convention portant statut des investissements européens dans les pays et territoires d'outre-mer. Nous signalons, à ce propos, le rapport très intéressant présenté le 8 septembre 1959 par la commission économique de l'Assemblée consultative du Con-

⁽¹⁾ La république fédérale d'Allemagne a décidé, à l'occasion du vote de son budget 1969, la création d'un fonds de garantie des investissements privés à l'étranger, et plus spécialement dans les pays sous-développés, contre les «risques politiques»: la nationalisation, l'expropriation, la guerre, la révolution, les moratoires et l'impossibilité de transfert.

La garantie de l'État portera notamment sur les investissements nouveaux. Elle ne couvrira pas les risques économiques. La durée de la validité de la garantie sera en règie générale de 10 ans, dans certains cas de 15 ans. Le bénéficiaire devra payer un intérêt de 1 à 1,5 % de la somme maxima garantie.

seil de l'Europe qui, à notre avis, constitue un utile document de travail (¹).

Section 5: Autres possibilités de contributions européennes aux investissements dans les pays et territoires associés

§ 1 — Les modalités de la reconduction du F.E.D.O.M. après le 31 décembre 1962 revêtent de toute évidence une importance capitale. Votre commission estime que le F.E.D.O.M. devrait disposer de sommes supérieures à celles du Fonds actuellement en vigueur (la tranche de l'année 1962 pourrait servir de référence).

D'autre part, le fonctionnement du Fonds devrait être assoupli, dans la mesure du possible, afin de ne pas amoindrir son efficacité.

En outre, les critères pour l'octroi de l'aide financière pourraient être élargis. Il a déjà été signalé à la section 3 de ce chapitre que, dans certains cas, un financement de frais de fonctionnement pourrait présenter un intérêt incontestable pour les pays et territoires associés. La garantie d'emprunts contractés par les autorités de ces pays ou des bonifications d'intérêts pourraient également se révéler utiles. Enfin on pourrait utiliser les possibilités offertes par l'article 18 du statut de la Banque européenne d'investissement qui permet à celle-ci d'accorder des prêts ou de consentir des garanties pour des projets concernant les pays et territoires associés (²).

§ 2 — Il est également possible de concevoir l'intervention de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, ou d'autres organismes spécialisés dans l'aide aux pays en voie de développement. Un pays membre pourrait, par exemple, contracter un emprunt de la Banque internationale, emprunt qui bénéficierait ensuite à un ou plusieurs des pays associés. Dans ce même ordre d'idées, un État membre qui serait particulièrement intéressé au développement de telle ou telle production d'un

pays associé pourrait conclure avec celui-ci une convention aux termes de laquelle un prêt lui serait directement accordé. Le remboursement pourrait en être effectué en produits.

§ 3 — Signalons aussi que l'aide financière pourrait revêtir encore d'autres formes: mise à la disposition des pays africains de procédés et de techniques d'exploitations, octroi d'une assistance technique, fourniture à crédit de biens d'équipement nécessaires au développement économique et social, etc.

Votre commission se propose d'examiner ultérieurement et de façon plus approfondie, les suggestions énumérées à titre indicatif dans cette section.

Chapitre III

Importance des relations commerciales dans l'association

Section première: Caractéristiques du commerce d'outre-mer

§ 1 — Les produits commercialisés sont en petit nombre

A) Les exportations — Sauf pour certaines provinces du Congo belge qui exportent des métaux, pour l'aluminium traité à Édéa et pour le pétrole du Gabon, les exportations des pays et territoires d'outre-mer ne portent guère que sur des produits d'origine végétale: bois, café. cacao, coton, bananes, etc.

B) Les importations — Par suite du niveau de vie très bas et du faible pouvoir d'achat de la population, les importations ne portent que sur des produits de consommation courante, avec seulement une très faible proportion de produits durables. Ces derniers ne peuvent guère être achetés que par des Européens, ou par la classe dirigeante africaine, encore très peu nombreuse.

§ 2 — le marché manque d'élasticité

Du fait que presque tous les produits exportés sont d'origine végétale, la production ne répond qu'avec retard aux sollicitations du marché. Par contre, toute diminution des récoltes, due à des

Document nº 1027 du Conseil de l'Europe: Rapport sur un statut des investissements et un fonds de garantie contre les risques politiques. Rapporteur: P. Le Hodey.

⁽²⁾ L'article 18, § 1°1, 2° alinéa du statut de la Banque d'investissement dispose: «Toutefois, par dérogation accordée à l'unanimité par le conseil des gouverneurs sur proposition du conseil d'administration, la Banque peut octroyer des crédits pour des projets d'investissement en tout ou en partie hors des territoires européens des États membres»

circonstances climatiques défavorables, exerce une action profonde sur le pouvoir d'achat d'autant plus que, pour certains produits (arachides, huile de palme, etc.) on n'exporte que les excédents, après satisfaction des besoins alimentaires. Ces besoins se maintenant, d'une année sur l'autre, à un niveau à peu près constant, c'est sur les excédents exportables que se font sentir en totalité les diminutions de récoltes.

De même, toute baisse des cours des produits exportés se répercute durement sur le niveau de vie des producteurs; c'est pour éviter ces répercussions que l'on a créé, et qu'il importe de développer, les caisses de stabilisation dont il a été parlé précédemment.

§ 3 — Nécessité du stockage

En raison des longs délais d'acheminement des marchandises, les importateurs sont obligés de constituer de gros stocks. Les intérêts de ce capital immobilisé ont naturellement une incidence sur les marges bénéficiaires.

§ 4 — Les frais de transport

Les frais de transport intérieur et extérieur grèvent lourdement les prix de revient. L'incidence cumulée de tous les frais dus aux conditions spéciales du marché d'outre-mer a pour résultat que la plupart des marchandises sont vendues au double de leur prix européen.

Section 2: L'importance de l'accroissement des relations commerciales entre l'Europe et l'Afrique

§ 1 — Nécessité

Bien que la nécessité d'investissements masciales ciés, soit incontestable, une action des pays européens dans le seul domaine des investissements ne pourrait avoir qu'un succès relatif.

Il est impératif que l'aide financière des pays de la Communauté soit complétée par une intensification des relations commerciales. D'une part, les pays et territoires associés ont besoin des produits finis que peut leur fournir l'économie hautement industrialisée des États membres; d'autre part, ils désirent trouver des débouchés pour leurs produits agricoles et miniers. N'oublions pas que l'augmentation du pouvoir d'achat des populations africaines et, par là, le relèvement de leur niveau de vie, dépendent en grande partie d'un accroissement de certaines productions agricoles, telles que le café, le cacao, le coton, etc.

Il s'agit donc pour eux, non seulement d'écouler les quantités produites actuellement, mais encore de trouver des clients pour une augmentation de leur production.

§ 2 — Situation actuelle des relations commerciales

A ce propos, il est utile de jeter un coup d'oeil sur l'état actuel des relations commerciales entre les pays et territoires associés, et les États membres de la Communauté européenne tel qu'il ressort des chiffres reproduits en annexe à ce rapport:

— Les échanges avec les métropoles constituent la plus grande partie, tant des exportations que des importations; dans le cas des républiques de l'ancienne A.E.F. (exportations: 65,7 %, importations: 60,8 %), ce phénomène est encore plus accusé que dans celui du Congo belge et du Ruanda-Urundi (exportations: 49,3 %); importations: 35 %).

L'explication réside dans la protection qui caractérise les échanges à l'intérieur de la zone franc. Néanmoins, on note une lente diminution de la part des métropoles, au profit d'échanges avec d'autres pays.

— Il existe un début d'échanges avec les autres pays membres de la C.E.E. La part des pays membres dans le commerce extérieur des pays et territoires associés va en augmentant. Elle est à peu près équilibrée entre les exportations et les importations pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi. Dans les républiques de l'ancienne A.E.F., le pourcentage des exportations vers les autres États membres de la Communauté économique, est plus important que celui des importations (exportations: 14,7 % = 2.889,5 millions de francs C.F.A. en valeur absolue; importations: 8 % = 2.373 millions de francs C.F.A. en valeur absolue)

— Tous les pays du marché commun pourraient offrir un débouché nouveau aux produits des pays et territoires associés, à l'exception de la France, qui achète déjà aux pays et territoires associés une très grande part de ses besoins en produits tropicaux. Les pourcentages d'importations des autres pays membres, en provenance des pays associés, sont encore très faibles. Par exemble, l'Allemagne n'achète que 1,4 % de ses besoins en café aux pays associés, les pays du Benelux, 12,4 % de leurs besoins en bananes; l'Italie s'approvisionne en coton entièrement en dehors des pays et territoires associés.

Bien que les pays du marché commun entretiennent des relations commerciales traditionnelles avec d'autres pays fournisseurs de matières premières, tels que ceux de l'Amérique latine et de l'Asie, il devrait être possible aux pays et territoires associés d'écouler une plus grande partie de leur production sur le marché commun; en effet, cette production est loin de pouvoir, de toute façon, suffire à assurer l'ensemble de l'approvisionnement des pays du marché commun; d'autre part, il est raisonnable d'escompter une augmentation de la consommation de la plupart de ces produits. Les États membres pourront donc contribuer au développement des pays associés en augmentant leurs importations en provenance de ces pays, sans pour autant être obligés de rompre leurs liens commerciaux avec les pays tiers.

§ 3 — Problèmes soulevés par l'étude des statistiques

D'autre part, la lecture des tableaux reproduits en annexe (¹) suggère un certain nombre de questions:

- Quels sont les principaux produits exportés par les pays et territoires visités, vers les États membres autres que les métropoles?
- Quels sont les prix des produits exportés par les pays visités?
 - Pour quelles raisons ces prix sont-ils dans certains cas plus élevés que les cours mondiaux?
- Outre le prix, quels obstacles freinent l'augmentation des exportations des pays et territoires associés vers les autres États membres?
- Dans quelle mesure des produits autres que les produits agricoles et miniers pourraient-ils participer aux exportations des pays associés?

- Comment les pays et territoires associés pourraient-ils accroître leurs importations en provenance des États membres du marché commun?
- Quels sont les avantages et possibilités offerts par l'association pour accroître les débouchés des pays associés, et intensifier les relations commerciales entre l'Europe et l'Afrique?

Chapitre IV

Principaux problèmes des relations commerciales entre les États membres et les pays et territoires d'outre-mer

Section première: Quels sont les principaux produits exportés par les pays et territoires visités vers les États membres autres que les métropoles?

Une décomposition des exportations vers les pays du marché commun montre une certaine disproportion en ce qui concerne les républiques de l'ancienne A.E.F. La quasi-totalité des exportations vers les pays membres autres que la France est constituée par les bois (okoumé, noyer, acajou, etc.) alors que ce secteur représente 45 % seulement des exportations vers la France. Ainsi seul le Gabon et la république du Congo ont pu vraiment développer leurs exportations vers les autres États membres.

Pour le Congo belge, cette même décomposition donne des résultats plus équilibrés. Les exportations du Congo belge et du Ruanda-Urundi vers l'Allemagne sont constituées essentiellement par les huiles végétales et les tourteaux (77 %), pour le reste: manganèse, cuivre, café, bois. Les exportations vers l'Italie portant avant tout sur le cuivre et le café (80 %), pour le reste, surtout les huiles végétales. Enfin, les exportations vers les Pays-Bas sont constituées, a raison de 55 %, d'huiles végétales; le reste se compose notamment, de caoutchouc, cuivre, cacao.

Néanmoins, on peut se féliciter de ce que les exportations de cafés africains vont en augmentant, particulièrement en ce qui concerne l'Allemagne, qui a pourtant la réputation d'être le marché du café le plus difficile. Ainsi, en 1957, 1.678 tonnes de café ont été exportées du Congo belge et du Ruanda-Urundi vers l'Allemagne. Parmi les exportations des républiques de l'an-

⁽¹⁾ Cf. Annexes I-III.

cienne A.-E.F. vers l'Allemagne, on relève en 1958, pour la première fois, une certaine quantité de café vert.

Il est donc permis d'escompter que les exportations des pays associés continueront à se diversifier; il y a lieu de les accroître en utilisant au maximum les ressources en matières premières et en produits énergétiques des pays associés au Marché commun.

Section 2: Quels sont les prix des produits exportés par les pays visités? — Pour quelles raisons ces prix sont-ils dans certains cas, plus élevés que les cours mondiaux?(1)

§ 1 — Au Congo belge et au Ruanda-Urundi, les prix des produits exportés sont en général conformes aux cours mondiaux.

Il s'ensuit que les producteurs ne sont pas épargnés par les fortes fluctuations du marché mondial des matières premières. Ainsi, en 1957, on a noté pour certains produits, malgré une augmentation des exportations en tonnage, une diminution sensible de leur valeur: la valeur des exportations de caoutchouc du Congo belge a diminué de 1,6 % malgré une hausse des tonnages de 5,5 %.

§ 2 - Le problème se présente tout autrement pour les pays visités qui appartiennent à la zone franc, c'est-à-dire le Cameroun et les républiques du Gabon, du Congo, centrafricaine et du Tchad. Pour la plupart des produits tropicaux de ces pays, on note des prix qui sont de 10 à 30 % plus élevés que le cours mondial des mêmes produits. Dès lors, il devient peu avantageux, pour les autres pays, de s'approvisionner auprès des pays associés de la zone franc, à moins que la qualité supérieure ne compense le prix plus élevé, ce qui, en général, n'est pas le cas. Il convient de mentionner, à ce propos, que les surprix jouent à double sens, c'est-à-dire qu'ils se retrouvent également dans les prix des produits importés par les pays associés en provenance de la France (2).

Ces surprix s'expliquent par plusieurs raisons. La première réside dans les conditions difficiles de culture, de conditionnement et de commercialisation, ainsi que dans le nombre souvent trop élevé d'intermédiaires. Une autre raison tient aux taxes de sortie, parfois très élevées, qui constituent une source importante de revenus des États en question. Enfin, une dernière source d'augmentation consiste dans les prix parfois trop élevés des biens d'équipement provenant de la France.

Il convient cependant d'ajouter que le système d'écoulement des produits des pays associés en France comporte l'avantage d'un prix stable des matières de base, dont l'importance ne peut être sous-estimée.

Il s'agira donc, à l'avenir, pour ces pays, d'entreprendre de très sérieux efforts en vue de comprimer le prix de revient des produits visés. Ces efforts doivent d'abord tendre vers des améliorations dans la culture des produits tropicaux, vers un conditionnement meilleur et plus régulier, et vers une rationalisation et centralisation du commerce et de l'écoulement.

En ce sens, un excellent exemple nous a été montré à Léopoldville, avec l'Office du café Robusta qui, d'une part, décharge les producteurs d'un certain nombre de travaux et qui, d'autre part, garantit une qualité constante et égale aux acheteurs de café congolais (¹). D'autre part, une première transformation de la matière première sur place contribuerait probablement à la solution du problème. Ainsi, on constate que le Congo belge exporte de moins en moins de noix palmistes, alors que les quantités d'huile de palmistes sont en augmentation. La même observation est vraie pour d'autres produits, par exemple le coton et les arachides.

Dans les pays de la zone franc, par contre, on constate encore qu'on exporte beaucoup plus d'arachides et de palmistes que d'huile d'arachides et de palmistes.

Les surprix de certains biens de consommation et d'équipement, directement ou indirectement nécessaires à la production dans les pays associés, entraînent eux aussi des surprix dans le sens inverse. Mentionnons seulement que des produits aussi importants que le ciment, les articles d'outillage, les produits pétroliers, les machines et appareils, les constructions électriques, les véhicules, etc. subissent des surcharges variant entre 8 et 38 %.

⁽¹⁾ La notion du cours mondial est évidemment trés vague étant donné que certains cours sont fortement influencés par des facteurs extra-économiques. Par conséquent la référence aux cours mondiaux, dans la suite du chapitre, n'a qu'une valeur indicative.

⁽²⁾ Nous reviendrons sur ce phénomène à la section 5, § 5.

⁽¹⁾ Se reporter 1er partle, chapitre 2, section 3.

Enfin, en ce qui concerne les taxes de sortie. elles présentent une évidente nécessité. Si, cependant, certains pays se trouvent menacés par des difficultés d'écoulement, ils seront peut-être d'avis qu'à la longue, la perte de revenus à cause de taxes moins élevées, sera compensée par des exportations accrues et plus stables.

Si la question de la compétitivité des prix des produits tropicaux se pose pour une partie seulement des pays que nous avons visités, tous s'intéressent très vivement à une stabilisation de ces prix, et, par là, des revenus des producteurs africains.

Nous examinerons plus loin quelle solution pourrait être envisagée dans le cadre de l'association. Bornons-nous ici à souligner l'importance du problème. Si l'on peut raisonnablement demander à certains pays de faire des efforts en vue de la compression des prix de revient, on doit, en contre-partie, tenir compte de leur désir légitime d'assurer un revenu décent et constant à leurs populations.

Section 3: Outre les prix, quels obstacles freinent l'augmentation des exportations des pays et territoires associés vers les autres États membres?

Si l'absence de prix compétitifs constitue la difficulté principale, pour plusieurs pays associés, d'écouler la plus grande partie de leurs productions sur le Marché commun, il existe cependant d'autres obstacles à une intensification des relations commerciales entre les États membres de la C.E.E. et les pays associés.

§ 1 — Relations des États membres avec d'autres fournisseurs et clients

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler que les États européens entretiennent des rapports commerciaux avec d'autres pays fournisseurs de matières de base, tels que les pays de l'Amérique latine, ceux du Sud et du Sud-Est de l'Asie, de l'Afrique anglaise, etc. Ces pays-là ont une importance, non seulement en tant que fournisseurs, mais aussi en tant que clients actuels ou éventuels des produits industriels des États membres. Il est donc compréhensible que des pays tels que l'Allemagne ou les Pays-Bas hésitent à compromettre l'existence et le développement de débouchés importants de leur propre économie.

Les milieux économiques et commerciaux des États membres avancent souvent l'argument que les pays associés de l'Afrique ne représentent que des débouchés peu intéressants pour la production industrielle européenne.

Même cette vue se borne, de l'avis de votre commission, à des évidences à court terme et ne tient pas compte des immenses possibilités d'extension du marché africain. Il importe de tenir compte aussi du point de vue des pays africains: tant que les pays européens ne leur achèteront pas davantage de leurs produits agricoles ou miniers, ils ne seront pas capables d'importer des produits industriels européens. Il faut, coûte que coûte, sortir du cercle vicieux.

Au demeurant, le handicap de prix trop élevés ne s'applique plus, à l'heure actuelle, à certains produits. Nous avons vu que ceux du Congo belge et du Ruanda-Urundi sont tout à fait compétitifs; les prix des bananes et du cacao des territoires français peuvent très bien supporter la comparaison avec les prix de produits semblables provenant d'autres régions du monde.

D'autre part, on peut prévoir — sans pêcher par excès d'optimisme — que la consommation de nombreux produits tropicaux continuera à augmenter dans les années à venir. Dans cette perspective, et étant donné le volume total de la production de ces pays et les possibilités de son augmentation nous croyons qu'un marché aussi étendu devrait pouvoir accueillir des importations beaucoup plus nombreuses en provenance des pays et territoires associés.

§ 2 — La qualité

Un autre argument, qui est souvent avancé contre l'augmentation des importations en provenance des pays associés, est celui de la qualité inférieure de leurs produits. Il s'applique notamment aux importations de café africain en Allemagne. En effet, le café Robusta, qui représente une grande partie de la production de café africain, ne correspond guère aux goûts du consommateur allemand, qui est habitué aux sortes de café produits en Amérique latine.

Il ne faut pas sous-estimer la valeur de cet argument: même avec les moyens de la publicité moderne, des habitudes de consommation profondément enracinées ne se changent pas aisément. Mais le café Robusta se prête excellemment à la production de café soluble, dont la consommation n'a cessé de croître depuis la guerre. A première vue, rien ne paraît donc s'opposer à l'utilisation du café Robusta africain pour la fabrication allemande de café soluble. Cette constatation concerne également le café Excelsa, pour la production duquel des efforts impressionnants ont été entrepris dans la République centrafricaine. Nous pensons, d'ailleurs, qu'un conditionnement et une commercialisation rationnels, tels qu'ils existent pour les cafés du Congo belge et du Ruanda-Urundi, peuvent favoriser cette tentative d'introduction du café africain dans les pays membres qui, à l'heure actuelle, en consomment encore de très faibles quantités.

Certains pays associés que nous avons visités (Cameroun, province du Kivu au Congo belge et Ruanda-Urundi) produisent une autre qualité, le café Arabica qui, lui, correspond aux goûts et aux habitudes d'une grande partie des consommateurs du Marché commun. Ce café pourrait rapidement trouver de nouveaux débouchés dans plusieurs des États membres. Ajoutons que c'est précisément le café qui constitue, dans de nombreuses régions de l'Afrique, dont une partie est très éloignée de la mer, le moyen le plus efficace pour faciliter la transition d'une économie de subsistance à une économie moderne, et pour assurer à une partie importante de la population africaine un pouvoir d'achat aceru.

Un problème de qualité se pose parfois aussi pour les bananes et pour les huiles végétales. Cependant, nous avons pu constater, lors de notre visite en Afrique, que de nombreux efforts sont entrepris, soit pour produire des bananes qui, tout en supportant le transport, conviennent aux goûts européens, soit pour améliorer la qualité des huiles végétales. Si donc l'obstacle de la qualité et des habitudes de consommation reste, à l'heure actuelle au moins, pratiquement valable, il n'a nullement un caractère permanent et pourrait, dans un proche avenir, être largement écarté.

§ 3 — Taxes intérieures

Un autre obstacle, dont on nous a très souvent entretenus au cours de notre passage dans les pays associés, et que nous avons déjà mentionné, est celui du remplacement des droits de douane par des taxes intérieures dans certains pays du Marché commun. Une analyse juridique du bien-fondé de pareilles mesures dépasserait le cadre de ce rapport. Nous croyons cependant devoir insister sur la déception provoquée par elles chez nos associés d'outre-mer, qui non guère compris comment elles peuvent se concilier avec le traité.

Il est d'ailleurs frappant de voir que ce sont précisément les deux pays qui ont la moindre consommation de café par tête d'habitant, qui prélèvent les taxes les plus élevées sur le café.

Votre commission se propose de traiter ultérieurement ce problème de façon plus approfondie.

Section 4: Dans quelle mesure des produits autres que les produits agricoles et miniers pourraient-ils participer aux exportations des pays associés?

Il y a lieu de penser que, pendant un certain temps encore, les produits tropicaux et miniers occuperont une place prépondérante dans les exportations des pays associés de l'Afrique centrale.

Nous avons néanmoins pu voir certaines industries qui, dès à présent, participent pour une plus ou moins grande part au commerce extérieur de leur pays. Il en est ainsi de l'usine de déroulage de bois et de contre-plaquage à Port-Gentil (Gabon), de l'usine de déroulage de bois à Pointe-Noire (république du Congo), de la Société Alucam à Édéa (Cameroun) ou de l'importante Société minière du Haut-Katanga (Congo belge).

On peut entrevoir, en outre, des possibilités d'exportations pour certains produits agricoles et miniers transformés.

Pourquoi ne serait-il pas possible de fabriquer, dans les pays africains, du café soluble, ou des produits de transformation à partir d'huiles végétales qui pourraient trouver des débouchés tant en Afrique que dans les pays européens? La culture de certains fruits, tels que les agrumes et l'ananas, n'atteint pas le stade de l'exportation, étant donné l'éloignement des régions productrices par rapport aux ports maritimes, mais une production de jus de fruit pourrait être moins touchée par ces difficultés.

Au Congo belge, l'industrie textile, à partir du coton local, s'est développée au cours des dernières années, et a commencé à trouver des débouchés dans d'autres pays.

Ces quelques exemples illustrent les possibilités qui paraissent se présenter, en vue de compléter et équilibrer la structure du commerce extérieur des pays associés à bref et moyen terme. Nous ne prétendons pas, bien sûr, que les conditions pour leur réalisation et leur rentabilité soient déjà réunies.

A plus longue échéance, ce processus de la transformation de la structure du commerce extérieur des pays associés devra se poursuivre simultanément avec leur développement économique et social, en vue de rendre leur économie moins vulnérable aux aléas de la conjoncture mondiale.

Section 5: Comment les pays et territoires associés pourraient-ils accroître leurs importations en provenance des États membres du Marché commun?

Il est dans l'intérêt de l'Afrique comme de l'Europe que les importations en provenance des États membres du Marché commun se développent également dans la mesure des possibilités.

Les droits de douane qui, d'après le traité et la convention, doivent également être abolis progressivement en ce qui concerne les importations des pays associés, ne constituent, dès à présent, aucun obstacle pour les pays et territoires que nous avons visités.

En effet, ces pays et territoires sont régis, soit (Congo belge, républiques du Gabon, du Congo, centrafricaine et du Tchad) par la convention de Saint-Germain-en-Laye du 10 septembre 1919, dont les articles 1 à 4, notamment, prévoient une entrée non discriminatoire des marchandises en provenance des pays signataires de cette convention; soit (Cameroun et Ruanda-Urundi) par les dispositions du mandat de tutelle qui, lui aussi, prévoit des importations sans entraves. Il n'y a donc pas de droits de douane à proprement parler, mais seulement des taxes fiscales à l'entrée des produits, appliquées sans discrimination.

En revanche, le traité de Rome donne aux pays associés, en son article 133, paragraphe 3, la possibilité de protéger leurs jeunes industries en plein développement, par des droits de douane, et de prélever des droits fiscaux nécessaires à l'alimentation de leur budget. Ces droits ne doivent comporter aucune discrimination, et sont soumis, eux aussi, à l'abolition progressive prévue par le traité.

En ce qui concerne les restrictions quantitatives, l'article 11 de la convention prévoit également leur élargissement, et, par là, une libération des échanges.

En réalité, l'obstacle principal réside dans le régime de change et le contingentement des devises nécessaires à l'achat de produits étrangers.

Nous espérons qu'au fur et à mesure du progrès de l'association, ces restrictions de change, qui concernent notamment les pays faisant partie de la zone franc, pourront disparaître. Grâce aux mesures d'assainissement financier prises par le gouvernement français à la fin de l'année 1958, la situation en devises de la zone franc s'est déjà sensiblement améliorée.

Nous avons déjà eu l'occasion de mentionner les surprix que doivent payer les pays associés pour un grand nombre de marchandises provenant de la métropole. En effet, une partie seulement des importations des pays associés de la zone franc peuvent s'effectuer aux conditions les plus favorables. Il paraît souhaitable qu'à l'avenir les conditions suivantes soient réalisées:

- que les pays associés accomplissent des efforts pour comprimer le prix de revient de certaines de leurs productions, en vue de le rendre compétitif;
- que les États membres de la C.E.E. augmentent leurs importations en provenance de l'Afrique, tout en contribuant à l'élargissement du marché africain par leur participation financière au développement économique et social des pays associés;
- en contre-partie, que les fournitures des États membres, autres que celles de la métropole vers l'Afrique, s'accroissent dans la mesure où elles présentent un intérêt économique.

Nous avons d'ailleurs pu constater que les exportations de l'Allemagne, de l'Italie, des Pays-Bas vers les pays que nous avons visités, sont en augmentation depuis quelques années.

Section 6: Quels sont les avantages et possibilités offerts par l'association pour accroître les débouchés des pays associés et intensifier les relations commerciales entre l'Europe et l'Afrique?

Dans quel cadre et selon quelles règles doit se développer cette association commerciale, et quels sont les bénéfices que peuvent en attendre les pays associés?

D'après le traité du Marché commun et la convention d'application relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté, les instruments de l'association sont, essentiellement, le désarmement douanier et contingentaire et l'établissement progressif d'un tarif commun vers l'extérieur, le droit d'établissement, la libre circulation des capitaux, les politiques agricole et commerciale communes.

§ 1 — L'abolition des droits de douane se fait dans des conditions et selon le rythme prévus pour le marché commun, c'est-à-dire que les droits de douane entre les États membres et les pays associés devront disparaître après une période d'au moins 12 et au maximum 15 ans. Les produits des pays africains devront donc pouvoir entrer dans le Marché commun, au fur et à mesure des réductions progressives des droits de douane, à des conditions toujours favorables.

La seule exception notable à ce mécanisme est le remplacement de droits dits fiscaux par des taxes intérieures, c'est-à-dire par des impôts indirects frappant la consommation. Remarquons que ces droits à caractère fiscal, que l'on a l'habitude de considérer comme des obstacles peu importants à la circulation des marchandises, atteignent justement, pour certains produits des pays associés, des montants très élevés: leur transposition dans la sphère fiscale intérieure doit gêner le bon fonctionnement du système prévu à l'article 133 du traité.

§ 2 — Le désarmement contingentaire présente un aspect plus complexe. En principe, la même procédure que celle prévue pour le marché commun devrait être appliquée à cet égard, car l'article 132, paragraphe 1, du traité stipule que «les États membres appliquent à leurs échanges commerciaux avec les pays et territoires, le régime qu'ils s'accordent entre eux en vertu du présent traité».

Cependant, nous trouvons une dérogation à ce principe aux articles 10, 12 et 14 de la convention d'application. Ces dispositions limitent, en effet, l'élimination des restrictions quantitatives à une période de 5 ans, en attendant la conclusion d'une nouvelle convention d'application.

Nous interprétons cette contradiction qui semble apparaître dans les texes qui sont à la base de l'association, dans le sens suivant: le désarmement contingentaire doit se poursuivre également après la période de 5 ans et les dispositions de l'article 14 (¹) peuvent trouver application seulement pendant une période limitée, qui pourrait être provoquée par des retards intervenus dans la conclusion d'une nouvelle convention.

§ 3 — L'établissement d'un tarif extérieur commun intéresse au plus haut degré les pays et territoires associés. Sans vouloir entrer dans les détails de la procédure fixée par les articles 18 à 29 du traité, nous nous bornerons à constater que ce tarif extérieur accorde une préférence à l'écoulement des produits provenant des pays et territoires associés (²).

Certes, le processus de l'établissement progressif du tarif extérieur commun n'est pas très rapide, si l'on tient compte des délais prévus pour l'abolition des droits de douane. Le régime préférentiel en faveur des pays associés ne se fera vraiment sentir qu'à la fin de la période transitoire ou au plus tôt, après la deuxième étape, c'est-à-dire en principe au 1^{er} janvier 1966. Ajoutons que cette préférence ne suffira pas à remplacer certains des surprix des produits exportés par des pays associés faisant partie de la zone franc. Nous devons insister à nouveau sur la nécessité d'une réduction des prix de revient.

Les contingents tarifaires, fixés pour l'importation de café vert par les pays Benelux et l'Italie, et pour l'importation de bananes par la république fédérale d'Allemagne constituent des dérogations au régime préférentiel ainsi créé en faveur des pays associés.

Le remplacement des droits de douane par des taxes intérieures a des effets comparables sur le régime préférentiel.

(2) Une liste du taux du tarif extérieur pour les principaux produits des pays associés figure en annexe.

⁽i) Texte de l'article I4:

Après la date d'expiration de la présente convention et jusqu'à l'établissement des dispositions d'association à prévoir pour une nouvelle période, les contingents d'importation dans les pays et territoires d'une part, et dans les Etats membres d'autre part, en ce qui concerne les produits originaires des pays et territoires, demeurent au niveau fixé pour la cinquième année. Le régime du droit d'établissement existant à la fin de la cinquième année est également maintenu.

§ 4 — Le droit d'établissement, qui est régi par les dispositions de l'article 130, paragraphe 5, et 52 et 58 du traité et les articles 8 et 14 de la convention d'application, doit lui aussi contribuer à promouvoir le développement social et économique des pays associés et faciliter l'établissement de liens économiques entre l'Europe et l'Afrique.

La libre circulation des capitaux n'est expressément mentionnée ni dans la quatrième partie du traité, qui est relative à l'association ni dans la convention d'application. Votre commission estime cependant qu'elle est impliquée dans l'association. En effet, l'établissement progressif de la circulation des capitaux entre l'Europe et les pays associés est normal et nécessaire, si l'on veut que les investissements privés en Afrique prennent quelque importance.

§ 5 — La politique agricole commune, qui doit s'établir dans le Marché commun, revêtira une importance considérable pour le développement des relations commerciales entre les pays associés et les États membres.

Nous mentionnons seulement, à titre d'exemple, la liste annexée à l'article 38, les prix minima (article 44) et les accords ou contrats de livraison à long terme (article 45) (1).

§ 6 — Le traité prévoit qu'à la fin de la période transitoire, la Communauté économique européenne mène une politique commerciale commune. La période transitoire elle-même doit être consacrée à la préparation et la mise en place de cette politique commune. Est-il besoin de rappeler que cette politique commerciale, ainsi que les mesures envisagées ou prises à plus bref délai, peuvent toucher très directement les relations commerciales avec les pays et territoires associés?

Votre commission souhaite que les instances de la Communauté tiennent compte des intérêts légitimes des pays africains et qu'elles consultent les responsables chaque fois que cela paraît opportun.

§ 7 — L'inventaire des dispositions et mesures que nous venons de résumer n'épuise pas les possibilités d'action qu'offre l'association commerciale eurafricaine. En premier lieu, la convention d'application est conclue pour une période de cinq ans, c'est-à-dire qu'elle expire le 31 dé-

cembre 1962. Si les auteurs du traité ont limité sa durée, nous pensons qu'ils l'ont fait en vue de pouvoir recueillir des expériences et d'élaborer une convention ultérieure qui soit, plus adaptée aux besoins de l'association sur la base de ces expériences car la validité temporaire de la convention ne porte aucunement atteinte au principe de la permanence de l'association.

Nous avons déjà eu l'occasion de remarquer que le préambule, article 3, ainsi que les articles de 131 à 136, engagent les États membres à poursuivre l'œuvre d'association, tout comme ils sont obligés de continuer à appliquer les autres dispositions du traité. Mais le renouvellement de la convention d'application pourrait permettre d'y inclure toutes dispositions susceptibles de résoudre les problèmes vis-à-vis desquels les dispositions actuelles se sont révélées insuffisantes.

Votre commision estime qu'il est prématuré de formuler, dès à présent, des suggestions à ce propos, mais elle ne manquera pas de se saisir de ce problème le moment voulu.

Il nous paraît naturel que les responsables des pays et territoires africains puissent participer ces travaux.

Chapitre V

Vers une politique agricole commune eurafricaine

Pour que l'agriculture africaine connaisse un développement harmonieux qui assure l'élévation du niveau de vie des cultivateurs, il est nécessaire:

- que les Africains élaborent une politique agricole commune;
- que cette politique soit articulée avec la politique agricole de la Communauté européenne.

Section première: La politique agricole africaine

La politique agricole africaine devra être établie par les Africains eux-mêmes, en adaptant à leurs pays les techniques et les conceptions européennes.

Les problèmes que pose la politique agricole pour l'association eurafricaine, sont traités dans le chapitre V du présent rapport.

Trois grands problèmes nous paraissent dominer tous les autres:

- la perte de fertilité des sols.
- les transports à l'intérieur de l'exploitation, et jusqu'au marché;
- la répartition annuelle du travail.
- § 1 La perte de fertilité des sols est déjà sensible dans le système traditionnel de culture avec une longue jachère. Elle atteint des proportions inquiétantes dès qu'un accroissement de la population, ou des cultures destinées à l'exportation, amène une surcharge des sols par une réduction des jachères. Elle est considérablement accrue par les phénomènes d'érosion qui ont pour origine les conditions climatiques (alternance de sécheresse et de pluies torrentielles) et la structure des terres, mais qui sont accélérés par une mise en culture que n'accompagnent pas les précautions indispensables.
- § 2 Les transports, soit entre la ferme et les champs, soit jusqu'au marché, se font le plus souvent à dos d'homme, ou même de femme, et représentent une perte de temps et d'énergie considérables. D'autant plus qu'avec l'existence de longues jachères, la superficie des terres en rotation représente pour chaque cultivateur 10 ou 12 fois les surfaces réellement cultivées: cette dispersion des cultures allonge les distances.
- § 3 La répartition du travail sur l'ensemble de l'année est beaucoup plus mauvaise qu'en Europe, surtout dans les régions où l'on ne peut pratiquer qu'une seule culture annuelle (pays à une seule grande saison des pluies). Le sousemploi saisonnier s'étend, dans certaines régions, sur huit mois de l'année, toute l'activité agricole étant concentrée pendant la saison des pluies. A cette époque, au contraire, l'emprise de chaque cultivateur sur le sol est limitée par le travail que lui-même et sa famille peuvent effectuer manuellement.
- § 4 Assez curieusement, il se trouve que la solution de ces trois problèmes peut être favorisée par l'introduction du bétail à la ferme. En effet, celui-ci, utilisé à la traction, permettra un meilleur travail du sol et un accroissement des surfaces cultivées. La culture attelée ne présente pas pour la conservation des sols les inconvénients très graves de la culture motorisée; au contraire, le bétail fournira du fumier qui améliorera la fertilité et la structure des terres.

Le cultivateur sera obligé, pour nourrir ses animaux, de faire certaines cultures fourragères qui entreront dans l'assolement, et auront aussi un effet améliorant sur les terres. Il devra aussi conserver des prairies qui freineront l'érosion. L'exécution des transports par charrettes attelées libérera le cultivateur et sa famille d'une grande sujétion. Enfin, les soins au bétail, qui engloberont l'obligation d'ensiler de la nourriture, doivent être donnés toute l'année, ce qui assurera une meilleure répartition annuelle du travail, le croît du bétail devant d'ailleurs largement rémunérer ces soins.

Nous n'ignorons pas qu'il s'agit là d'une véritable révolution dans l'agriculture africaine et qu'il faudra tout d'abord convaincre les cultivateurs de son utilité. Mais les résultats déjà obtenus dans certaines régions, malheureusement limitées, prouvent que la chose est possible; elle est, sans conteste, souhaitable.

L'introduction du bétail, et son utilisation à la traction, posent également des problèmes spéciaux dans les régions à trypanosomiases. Cependent, le progrès des techniques vétérinaires, joint au choix de races trypano-résistantes et à une nourriture appropriée, doivent permettre le succés.

Il importerait aussi d'introduire les méthodes d'aménagement qui ont fait leurs preuves dans d'autres régions.

Dans l'élaboration d'une politique agricole commune, les Africains se trouveront limités dans le choix des cultures à entreprendre, car celles-ci sont imposées par les conditions écologiques du lieu. Mais dans la mesure du possible ils devront rechercher une certaine complémentarité des productions entre les États voisins.

Ils seront aidés dans le choix des cultures par les résultats déjà obtenus dans les différentes stations de recherches agronomiques.

Section 2: Articulation de la politique agricole africaine avec la politique agricole de la Communauté européenne

Cette articulation des politiques est indispensable pour que chacun des partenaires en retire le maximum d'avantages. La politique eurafricaine devra être définie avec le souci constant des intérêts de l'Afrique aussi bien que de l'Europe, si l'on veut aboutir à une coopération eurafricaine large, durable et réalisée sur un pied d'égalité.

Si l'on se réfère au traité de Rome, on constate que la plupart des produits exportés par les pays associés (café, thé, cacao, huiles végétales, etc.) figurent dans la liste des articles soumis aux dispositions relatives à l'agriculture. Cependant, la politique agricole de la Communauté européenne ne peut pas simplement inclure l'agriculture des pays associés. En effet, les agricultures des États membres ont une structure, un niveau de développement comparables, condition qui n'est pas acquise en ce concerne l'agriculture des pays associés. En outre, l'ensemble des mesures prévues de l'article 38 à 47 du traité vise clairement les États membres du marché commun.

La conférence de Stresa (¹) a estimé que la politique agricole du marché commun doit tenir compte des intérêts des pays associés.

Votre commission estime que, dans l'articulation de la politique agricole africaine avec la politique agricole du marché commun, les principes suivants devraient être observés:

Il conviendra d'orienter chaque région vers la ou les cultures pour lesquelles elle a une vocation particulière. Il est, par exemple, techniquement possible de faire pousser du blé dans certaines régions du Tchad; mais les rendements y seront toujours dérisoires. Cependant la consommation de pain est en progression constante en Afrique, surtout dans les villes, à mesure que le pouvoir d'achat augmente: mais il est, sans conteste, préférable de réserver à l'Europe la culture du blé.

Lorsqu'un choix peut être fait entre plusieurs cultures, il conviendra de donner une préférence à celle pour laquelle le pays est mieux fait que d'autres, et d'éviter celle pour laquelle un autre pays a une vocation d'élection. Certains pays tropicaux sont d'excellents producteurs d'huile (arachide, huile de palme), mais l'Europe peut également en produire (sésame, œillette, colza etc.). Dans une politique commune, il conviendrait de limiter, en Europe, les surfaces semées en oléagineux, pour assurer le placement, sur le marché commun, des oléagineux comparables des pays et territoires associés. En

compensation de cette limitation, l'Europe trouverait des avantages économiques dans le développement des transports maritimes, et dans le placement de ses produits finis sur un marché africain, dont le pouvoir d'achat, de ce fait même, serait plus élevé. De toute manière, il importe d'éviter les doubles emplois et d'assurer la coordination des productions.

D'autre part, on devra chercher à développer la consommation européenne de produits tropicaux. Ce résultat pourra, dans certains cas, être obtenu par la propagande et l'orientation des goûts du consommateur. L'extension du marché de la banane en France, au cours de dix dernières années, est un exemple frappant des résultats que l'on peut obtenir dans ce domaine.

Rappelons que la consommation de certains produits peut être freinée par certaines taxes fiscales élevées. L'abaissement de telles taxes devrait être envisagé dans l'élaboration d'une politique commune.

Enfin, par suite des courants commerciaux. certains produits des pays associés sont vendus sur des marchés extra-européens, où ils sont soumis aux règles de la concurrence mondiale. C'est le cas, notament, du café Arabica du Ruanda-Urundi, qui est vendu en quasi-totalité (20.000 tonnes environ) aux États-Unis. Sur ce marché, il risque d'être contingenté, en vertu d'accords qui peuvent être conclus entre les États-Unis et les producteurs sud-américains: il s'agit d'un excellent café, qui pourrait trouver sa place sur les marchés européens. Aussi bien, la production actuelle de café des pays et territoires associés au Marché commun, ne représente qu'environ 55 % de la consommation des États membres.

En bref, les économies, comme il est aujourd'hui partout admis, sont mondialement complémentaires suivant des axes nord-sud. Votre commission est d'avis qu'il faudrait s'efforcer de développer au maximum cette complémentarité, en ce qui concerne les produits agricoles. Elle estime aussi qu'on ne doit négliger aucune des possibilités offertes par le traité de Rome pour le soutien des productions des pays associés. Parmi ces possibilités, figurent en bonne place celle de fixer des prix minima (article 44), ainsi que celle de conclure des accords ou contrats à long terme. Il n'est pas encore possible de préciser comment ces dispositions peuvent être appliquées, mais l'on doit espérer qu'il en sera fait un usage favorable au développement des échanges avec les pays et territoires associés.

⁽¹⁾ Conférence des États membres convoqués en juillet 1958 par la commission en vertu de l'article 43 en vue d'une confrontation des politiques agricoles.

Conclusion

L'association des pays d'outre-mer au Marché commun, tout en visant essentiellement à renforcer les liens qui unissent l'Europe et l'Afrique, constitue la première application importante de cette aide collective aux pays en voie de développement, à laquelle ont été consacrés, depuis la fin de la guerre, tant de discours et tant de plans.

Les nations pauvres sont séparées des nations riches par un fossé qui est celui de la différence des niveaux de vie, et qui peut se muer à tout instant en celui de la haine. En dépit des efforts importants et méritoires que les métropoles ont accomplis dans les pays qu'elles avaient pris en charge, cette différence ne fait actuellement que s'accroître. L'aide européenne, en améliorant les conditions d'hygiène, a provoqué une augmentation considérable de la population, sans qu'y corresponde un accroissement parallèle des ressources. Les nations riches s'enrichissent régulièrement, et leur niveau de vie s'améliore d'année en année tandis que, les nations pauvres s'appauvrissent sans cesse.

Les réalités africaines sont autant psychologiques que matérielles. Beaucoup d'Africains éprouvent, au moins inconsciemment, une certaine tendance à se méfier des Européens. Ils ont peur d'être exploités et, consciemment ou non, ils imputent à la cupidité des capitalistes d'Europe la misère dans laquelle ils sont plongés, même s'ils ne s'aperçoivent de cette misère que par comparaison avec la richesse européenne, dont ils ont, grâce aux facilités de communications et aux moyens modernes de diffusion, une idée de plus en plus précise. Ils oublient du reste que l'Europe elle-même a mis des siècles à évoluer à travers une misère comparable.

Il est essentiel que les Européens atténuent cette méfiance s'ils ne veulent pas que l'Afrique tout entière glisse vers le communisme. Toutes les nations riches devraient accepter de payer, pour les «nations prolétaires», un impôt mondial. Les peuples d'Europe devraient tout spécialement payer spontanément un impôt africain.

Par-dessus tout, ils doivent effectuer un effort d'imagination, de compréhension et de désintéressement, pour que les relations eurafricaines deviennent de plus en plus confiantes. Le problème de l'association des territoires d'outremer au Marché commun pourrait se résumer en un triple problème de confiance: confiance des

Européens dans les Africains, des Africains dans les Européens, des Africains en eux-mêmes et dans leur avenir. Et puisque l'on attend, dans ce domaine, que l'initiative parte des Européens, une triple tâche leur incombe: faire confiance aux Africains, mériter la confiance des Africains, donner confiance aux Africains en eux-mêmes.

I - Faire confiance aux Africains

Si la confiance est avant tout la reconnaissance de la liberté du partenaire, l'encouragement amical à l'exercice de cette liberté, l'abandon d'une certaine optique égocentrique, les Européens ont encore des progrès à faire dans cette voie, malgré ceux qu'ils ont accomplis depuis l'abandon du colonialisme traditionnel.

A côté d'efforts magnifiquement désintéressés déployés par tant de médecins, fonctionnaires. missionnaires, etc., l'économie de l'Afrique c'était sans doute inévitable étant donné la structure des sociétés européennes — s'est développée, à l'époque coloniale, dans un sens souvent plus propice aux intérêts de l'Europe qu'aux intérêts africains. L'économie de traite a marqué l'époque où l'Afrique, échappant à l'économie primitive — pêche, chasse, cultures vivrières et formes rudimentaires de troc — a accédé à des formes économiques développées. Depuis quelque temps, par exemple en Afrique française, grâce au F.I.D.E.S. créé au lendemain de la guerre, l'économie africaine a été développée en vue de la prospérité de l'Afrique. Mais ces efforts n'ont pas toujours été exempts d'un certain paternalisme assimilateur. Tout se passe comme si l'Européen voulait faire le bonheur des Africains en dehors d'eux et au besoin malgré eux, et comme s'il imaginait la prospérité africaine sur le type d'une prospérité européenne.

Il est indispensable d'accomplir à cet égard ce qu'on pourrait appeler une révolution galiléenne. De même que Galilée avait fait comprendre cette vérité difficile à admettre que la Terre et les hommes ne sont pas le centre de la création, de même il est nécessaire de guérir les Européens de tout «européocentrisme», ce qui ne veut pas dire qu'il faut tomber dans «l'africanocentrisme», mais qu'il faut développer la prospérité commune des éléments respectifs du grand ensemble eurafricain.

Une erreur «européocentriste» consiste, par exemple, à croire - dans une excellente intention - que les grands investissements sont nécessaires et suffisants pour transformer les pays sous-développés en pays modernes. On oublie que ces investissements seront ensuite d'un entretien coûteux, que les budgets locaux pourront très difficilement supporter. On oublie que les grands investissements orientent l'Afrique vers l'industrie, alors que les populations africaines, qui se trouvent encore dans leur ensemble à un stade primitif de leur développement économique, auraient avantage à accéder avant tout à une prospérité agricole et que les grands investissements ne sont possibles que dans les régions les mieux douées, ce qui accentue les différences de niveau de vie avec les régions pauvres, les plus nombreuses; on oublie, au surplus, que les investissements lourds ne contribuent que peu à peu, et de façon inégale selon leur nature, à élever le niveau de vie des populations. Un barrage comme celui d'Édéa, une usine d'aluminium comme celle d'Alucamont employé, à l'époque de leur construction, quelque trois mille travailleurs. Un demi-millier suffit aujourd'hui pour leur fonctionnement. Les 2.500 autres, arrachés à la brousse, risquent d'être autant de déracinés, qui n'ont goûté aux délices de la vie occidentale que pour trouver définitivement insupportable la vie traditionelle dont ils se satisfaisaient jusque-là. Les cinq cents ouvriers retenus, qui vivent dans une cité modèle, digne de faire envie à des ouvriers occidentaux, constituent pour leurs parents une tentation permanente: l'administration de l'entreprise a toutes les peines du monde à éviter que des dizaines d'arrière-cousins ne viennent s'agglutiner auprès de chaque case d'ouvrier. Enfin, les cultures que la main-d'œuvre, attirée par la construction du nouvel ensemble, a désertées, retombent en friches.

Les investissements, pour comporter des conséquences heureuses en ce qui concerne l'élévation du niveau de vie des masses africaines, doivent coïncider avec des conditions d'ordre politique, économique et administratif, dont la convergence est difficile à réaliser: il importe que la continuité des responsabilités politiques, la stabilité de l'économie, la formation de la maind'œuvre et l'installation des cadres, la planification de réalisations partielles successives, se rencontrent et s'harmonisent. Sinon, les investissements atteignent vite un degré de saturation, au-delà duquel ils risquent d'être plus nuisibles qu'utiles.

Aussi les Européens ne doivent-ils pas hésiter à varier au maximum, dans l'Intérêt des Africains, les formes de leur aide.

Faisons assez confiance aux Africains pour ne pas leur imposer nos normes économiques européennes, mais pour collaborer avec eux en vue de leur permettre de s'acheminer eux-mêmes et non pas certains d'entre eux mais, dans la mesure du possible, tous ensemble, vers une prospérité africaine. Une aide économique directe et rentable consiste à former des techniciens: la création de centres de formation de techniciens ou de moniteurs agricoles, voire d'écoles d'administration, est, dans bien des cas, plus urgente que les grands investissements. Il ne faut pas s'imaginer que l'Africain soit rebelle à une formation technique: il manifeste souvent des aptitudes remarquables; à cet égard, il n'est pas inférieur à l'Européen, il est différent de l'Européen. Une pédagogie spéciale doit lui être adaptée.

Un développement rationnel de l'infrastructure contribuerait efficacement, vu ses répercussions, à l'amélioration des niveaux de vie des populations.

Enfin et surtout, il est essentiel d'aider les agriculteurs. N'est-ce pas dans un développement à une très large échelle de petites exploitations individuelles, que se trouve la solution la plus heureuse pour le relèvement du niveau de vie des masses africaines? La fondation de coopératives d'outillage permet aux cultivateurs africains de moderniser et d'intensifer leur production sans alièner leur liberté. De petits travaux comme le creusement de puits dans les régions primitives du Nord-Cameroun, sont moins spectaculaires que de gros investissements, mais ils ont peut-être aussi une incidence plus directe sur le niveau de vie des masses africaines.

Une agriculture diversifiée, et plus précisément ce qu'on pourrait nommer «ensemble agrosylvo-pastoral», paraît appelée à apporter, pour une certaine période encore, la contribution la plus heureuse au développement de l'économie africaine. Notamment, l'encouragement de l'élevage familial ainsi que des cultures fourragères indispensables à la nourriture du bétail présenterait un quadruple avantage: fixer les sols et limiter ainsi l'érosion, fléau de la terre africaine; fixer la main-d'œuvre sur place, en des besognes suffisamment rémunérées pour qu'elle puisse

résister à l'attraction des villes, c'est-à-dire le plus souvent des bidonvilles et du chômage; fournir, grâce aux bêtes de trait, un instrument de travail plus adapté à l'agriculture africaine qu'une motorisation à l'occidentale; fournir un appoint de viande, précieux dans un continent où le manque de protéines se fait cruellement sentir. Mais cela ne saurait suffire et il serait nécessaire de développer, dans ces exploitations et grâce à une politique d'information, une agriculture d'exportation. En partant de ces exploitations, des industries annexes pourraient être créées, notamment sous la forme d'usines de transformation.

C'est en favorisant par des mesures de cet ordre l'élévation du niveau de vie que l'Europe réussira le mieux à augmenter le pouvoir d'achat des masses africaines.

C'est aussi en s'engageant dans cette voie que les Européens consolideront le mieux, en Afrique, l'économique, comme le social et le politique, et aideront davantage à créer les conditions d'une stabilité, à défaut de laquelle leurs propres investissements ne seront pas vraiment en sécurité. S'il est vrai qu'un capitaliste tient avant tout à son capital, il n'est guère contestable qu'une certaine méfiance existe, en Europe, à l'égard d'investissements privés en Afrique, pour lesquels on redoute un sort semblable à celui qu'ont connu naguère de nombreuses entreprises dans des pays qui ont été le théâtre de changements brutaux de régime. C'est en aidant les Africains à réaliser une sécurité économique et, par là même, sociale et politique - sans préjudice d'une indispensable promotion, que les Européens œuvreront le plus sûrement à la sécurité des énormes capitaux, publics ou privés, qu'ils ont placés, placent et placeront en Afrique.

II - Mériter la confiance des Africains

Comment désarmer la tendance à la méfiance à l'égard des Européens, qui existe chez nombre d'Africains?

Certains Africains, bien à tort, se méfient du Marché commun; en effet, à la faveur d'une propagande venue des pays qui n'en bénéficient pas, ils redoutent que l'association à la Communauté économique européenne ne soit une invention des Européens pour exploiter l'Afrique.

L'attitude des pays africains exclus du Marché commun est d'ailleurs contradictoire. D'une part, ceux-ci se plaignent d'une discrimination commerciale en faveur des produits en provenance des pays associés, et donc au détriment des pays non-associés; d'autre part, ils mettent tout en œuvre pour persuader les populations des pays associés que leurs intérêts ne sont pas servis par leur entrée dans le Marché commun.

Il semble, toutefois, que la Communauté économique européenne peut écarter le soupçon d'un néo-colonialisme camouflé, plus aisément qu'un «généreux donateur». Le caractère multilatéral de l'organisation européenne, sa mise en œuvre collective, permettent de mieux écarter des appréhensions injustifiées; d'autant plus que dans toutes les instances internationales, c'est à l'aide multilatérale que les pays les moins développés aiment le mieux faire appel.

Encore faut-il qu'un effort très sérieux d'information soit effectué auprès des élites africaines, effort sur lequel le rapport de M. Duvieusart insiste à juste titre. Sur le plan juridique, les pays européens étant chargés des relations extérieures des pays qui leur étaient associés, étaient irréprochables en négociant eux-mêmes le traité de Rome. Mais à l'avenir, il subsiste un problème psychologique, que l'on pourra résoudre en associant plus étroitement les responsables africains à la mise en œuvre de leur association au Marché commun. Ainsi constaterontils qu'à la colonisation à un n'est pas substituée une colonisation à six.

Les Africains ont fait part à la délégation d'autres inquiétudes. Certains, en Afrique française, redoutent de voir disparaître la préférence dont ils jouissaient jusqu'aujourd'hui, de la part de la métropole. Ils sont conscients du fait que l'économie des territoires d'outre-mer était bel et bien soutenue par l'économie française. Ils craignent que la disparition du système des surprix (denrées vendues à la métropole beaucoup plus cher qu'elles ne le seraient au cours mondial) ne provoque maintes perturbations. Cependant, le traité de Rome a prévu des mécanismes propres à éviter de pareils heurts; surtout s'il est appliqué dans son esprit et non pas seulement dans sa lettre, ce sont les économies des six pays qui apporteront leur aide à l'économie africaine, relayant avantageusement le soutien unilatéral d'une seule économie.

Il est indispensable, d'autre part, que les membres de la C.E.E. renoncent à substituer à des tarifs douaniers prohibitifs des obstacles fiscaux qui reviennent au même, ou à noyer l'avantage que constitue l'abaissement du tarif douanier à l'égard des pays associés, en faisant bénéficier de la même mesure les pays non associés à moins que des mesures ou des décisions soient prises sur le plan mondial, dans le cadre du G.A.T.T. par exemple. Sinon, nos partenaires auraient beau jeu à dénoncer le manque de sincérité des pays européens.

La C.E.E. aura également avantage à aider les pays africains à vendre régulièrement leurs produits, sans que le sort d'une année de travail du paysan africain dépende d'un ordre de vente, incompréhensible pour ce paysan, sur la Bourse d'Amsterdam ou de Londres. Comment les Européens persuaderaient-ils les Africains qu'ils cherchent loyalement à augmenter le bien-être des Africains, tant que les recettes africaines seront à la merci des exportateurs et importateurs occidentaux qui peuvent, d'un coup de dé, anéantir les espoirs que justifie un long travail?

Là comme ailleurs, les Européens devront, en consultant fréquemment les autorités responsables des pays africains et en élaborant tous plans en liaison étroite avec eux, éliminer les malentendus psychologiques, comme les bévues matérielles, que certains bienfaiteurs, bien intentionnés mais légers, n'ont pas évitées.

III — Donner aux Africains confiance dans leur avenir

Les Africains n'ont pas besoin qu'on leur fasse la charité, mais qu'on leur donne confiance en eux-mêmes et en leur avenir, en leur découvrant les ressources potentielles de leur continent et en les aidant à les conquérir.

La stabilité et la persévérance de l'Europe ne pourront être que favorables à la stabilité de l'Afrique. En mettant fin à leurs querelles, en constituant l'Europe, les Européens rendent service aux Africains: c'est l'appel même que leur lançaient récemment les leaders africains.

Les Européens doivent choisir une ligne politique et s'y tenir. Le renouvellement, dans des conditions insuffisamment favorables, de la convention d'application du traité de Rome, au bout de cinq ans pour lesquels elle est conclue, ruinerait la confiance des Africains en l'Europe, et entraînerait peut-être plus d'inconvénients que n'en aurait comporté l'absence de cette première convention. Votre commission estime à cet égard éminemment souhaitable que le F.E.D.O.M. continue à disposer annuellement, au minimum, des cotisations qui lui seront versées pour sa cinquième année, soit 223 millions de dollars (environ 110 milliards de francs français).

D'autre part, la faible durée pour laquelle ce Fonds a été constitué, l'empêche de se livrer à une politique qui serait mieux adaptée aux réalités africaines. Par exemple, il serait psychologiquement et matériellement souhaitable de remplacer les dons à fonds perdus, par l'octroi de prêts ou de garanties permettant des emprunts auprès de la B.I.R.D. Dès que le Fonds serait institué pour une durée illimitée, il pourrait se livrer à une politique suivie, comme celle qui consisterait à participer aux frais d'emprunts, à distribuer des primes pour attirer les investissements privés, à offrir des bonifications d'intérêts, etc.

Dans le même ordre d'idées, le F.E.D.O.M. contribuerait utilement à renforcer les fonds de stabilisation des prix des denrées tropicales. Par exemple, en participant à des opérations de stockage, en constituant des fonds de compensation, en favorisant des contrats à long terme. la C.E.E. atténuerait les oscillations brutales des prix d'achat aux producteurs et permettrait de garantir à ces derniers une rémunération minimum de leur travail. N'oublions pas en effet que la C.E.E. consomme à elle seule le tiers des matières premières du globe et en est le plus grand importateur; elle est donc en mesure d'effectuer une pareille opération. Il ne s'agit pas de figer les courants commerciaux en imposant des prix artificiels à l'abri d'un système autarcique isolé du marché mondial, mais d'éviter les dents de scie des cours que les fléaux naturels - pluie, sécheresse, chaleur ou froid aggravés par les fléaux artificiels provenant de la structure du marché mondial, rendent désespérement variables.

Votre délégation a estimé nécessaire d'insister sur l'opportunité, pour la C.E.E., de suivre une politique de stabilisation des prix, de manière à protéger des soubresauts économiques qu'ils connaissent fréquemment, des pays dont l'économie est tout entière suspendue à un ou deux produits.

En faisant confiance aux Africains, en méritant leur confiance et en leur donnant confiance dans leur avenir, les Européens contribueront à mettre la fragile économie africaine à l'abri des menaces qui pèsent sur elle. Par delà la stabilité de l'emploi et de sa rémunération, ils feront reculer peu à peu le prolétariat, désarmeront les revendications, apaiseront les conflits sociaux et politiques. Le développement de la culture dans

les masses contribuera largement à la promotion sociale de celles-ci; cela leur permettra de mieux comprendre afin de mettre en œuvre les techniques. C'est à la fois le moyen, en appelant le continent africain à la prospérité, de constituer une féconde association eurafricaine selon l'axe nord-sud que la géographie a fait complémentaire, et d'éviter que l'Afrique, en proie à la misère et au désordre, ne bascule vers l'Est.

Exportations des républiques du Gabon, du Congo, centrafricaine et du Tchad à destination des États membres de la C.E.E.

Tableau 1 (1)

(en millions de francs C.F.A.)

État	1957	1958	* du total des exportations
France	9.363,4	13.059,3	65,7
Pays-Bas	406,7	545.0	2,7
U. E. B. L.	184,7	201,1	1,0
Italie	44,0	91,3	0,5
Allemagne (R.F.)	1.890,0	2.052,1	10,3
Communauté économique	11.888.8	15.948,8	80.4
Total des exportations	15.402,9	19.887,5	100,0

⁽i) Source: Bulletin mensuel de statistiques, Bureau central de la statistique, Brazzaville, février 1959.

Tableau 2 (¹)

Importations des républiques du Gabon, du Congo, centraficaine et du Tchad en provenance des États membres de la C.E.E.

(en millions de francs C.F.A.)

État	1958	% du total des	
Etat	1990	importations	
France	17.909,9	60,8	
Pays-Bas	449,7	1,5	
U. E. B. L.	384,3	1,3	
Italie	390,4	1,3	
Allemagne (R. F.)	1.148,7	3,9	
Communauté économique	20.283,0	68,8	
Total des importations	29.459,0	100,0	

⁽¹⁾ Source: Bulletin mensuel de statistiques, Bureau central de la statistique, Brazzaville, février 1959.

 $Tableau\ 3\ (^1)$ Exportations du Congo belge et du Ruanda-Urundi à destination des États membres de la C.E.E.

(en millions de francs congolais)

État	1956	% du total des exportations	1957	% du total des exportations
U. E. B. L.	14.617,9	53,9	11.800,9	49,3
Allemagne (R. F.)	8.877,0	3,2	1.153,7	4,8
France	2.113,5	7,8	1.452,3	6,1
Pays-Bas	601,3	2,2	689,3	2,9
Italie	1.017,1	3,8	1.037,1	4,3
Communauté économique	19.226,8	70,9	16.133,3	67,4
Total des exportations	27.105,9	100,0	23.959,9	100,0

⁽¹⁾ Source: La situation économique du Congo belge et du Ruanda-Urundi en 1957. Ministère du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Bruxelles, 1958.

Tableau 4 (¹)

Importations du Congo belge et du Ruanda-Urundi en provenance des États membres de la C.E.E.

(en millions de francs congolais)

Etat	1956	% du total des importations	1957	% du total des importations
U.E.B.L.	7.166,4	35,62	7.465,5	35,05
Allemagne (R.F.)	1.634,4	8,12	1.908,0	8,96
France	683,8	3,40	690,5	3,24
Pays-Bas	694,6	3,45	800,9	3,76
Italie	546,0	2,71	674,8	3,17
Communauté économique	10.724,9	53,30	11.539,7	53,98
Total des importations	20.120,3	100,00	21.298,3	100,00

⁽¹⁾ Source: La situation économique du Congo belge et du Ruanda-Urundi en 1957. Ministère du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Bruxelles, 1958.

Tableau 5

Les importations dans les six pays de la Communauté économique européenne de certains produits de toutes provenances (A) ou en provenance des territoires associés d'outre-mer (B) en 1956

(en millions de dollars C.A.F.)

		Benelux (1)	France	Rép. féd. d'Allem.	Italie	Total
Café	A	113,3	170,7	198,3	75,8	558,1
	В	7,7	115,6	2,6	10,8	136,7
Cacao	A	55,7	33,9	71,5	15,4	176,5
	В	16,6	27,8	10,7	4,9	60,0
Thé	A	14,1	2,7	9,9	2,1	28,8
	В	-	1-	-	=	
Banane	s A	13,7	70,5	40,3	10,6	135,1
	В	1,7	69,8	1,1	9,7	82,3
Coton	A	132,4	231,4	240,8	151,6	756,2
	В	11,8	38,3	7,5		57,6

⁽¹⁾ Y compris les échanges entre pays du Benelux. Source: L'évolution du commerce international. Rapport Haberler, Genève, octobre 1958.

Taux dans le tarif extérieur commun de quelques produits des pays et territoires associés

Prodult	Taux du tarif extérieur commun
Bananes	20 %
Agrumes	8-20 °/0
Café vert	16 %
Cacao	9 "/0
Thé	Moyenne arithmétique (1
Coton	0 0/0
Huiles végétales	
Bois brut et scié	encore à fixer (²)
Bois plaqués et contre-plaqués	15 %
Hydrocarbure	25 0 0
Gaz naturel	encore à fixer

⁽¹⁾ Calculée d'après les droits appliqués dans les quatre territoires douaniers de la Communauté au 1° janvier 1957; cf. article 19 du traité.
(2) Droits dont le niveau doit être fixé par voie de négociation avant la fin de la première étape (31 décembre 1961); cf. article 20 du traité et liste 8 annexée au traité.

Liste bibliographique des ouvrages et documents consultés pour la rédaction de ce rapport (!)

Congo belge

- Etude du conditionnement du café Robustas par L. Micros., directeur de l'Office du café Robusta, Léopoldville 2 avril 1950
- -1. La recherche agronomique au Congo belge
 2. Le Centre de recherches de Yangambi,» avril 1958 par l'Institut national pour l'étude agronomique du Congo belge
- Notes pour servir à l'étude des groupements politiques à Léopoldville — rassemblées par M. Dr. BACKER, chef du service de la presse belge et congolaise à Inforcongo.

(LN.E.A.C.)

- Collection de fiches de l'Office de l'information et des relations publiques pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi
- Rapport de la commission parlementaire chargée d'une enquête sur les évènements de janvier 1959 (Session 1958-1959 de la Chambre des représentants)
- Le Congo belge», Tome I, édité par l'Office de l'information et des relations publiques pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi — 1958 (Inforcongo)
- «L'Institut national pour l'étude agronomique du Congo belge» — son but, son programme, ses réalisations, octobre 1957
- The Belgian Congo today» (Inforcongo, juillet 1959)
- «Économie» (Inforcongo) 1958
- «Evolution» (Inforcongo) 1958
- «La santé en Afrique belge» (Inforcongo) 1958
- Enseignement et éducation au Congo belge et au Ruanda-Urundi»
- «Universités du Congo belge et du Ruanda-Urundi»
- Rapport de gestion et comptes de l'exercice de 1957, par F. B. I. (Fonds du bien-être indigène)
- aDix années d'activité du Fonds du bien-être indigène»
- (t) Ne figurent pas dans cette liste bibliographique les notes et exposés établis à l'intention de la délégation par les différentes autorités et organisations africalnes. Le nombre de ces notes et exposés s'élève à plus de

- "L'avenir politique du Congo belge." Message royal et déclaration gouvernementale du 13 janvier 1959
- "La protection internationale des populations aborigènes" par F. van Langenhove
- La situation économique du Congo belge et du Ruanda-Urundia, ministère des colonies, direction des études économiques — 1957
- «Plan décennal pour le développement économique et social du Congo belge». Les éditions de Vissemen (Bruxelles 1949)
- Rapport sur l'administration du Congo belge, pendant l'année 1957, présenté aux chambres législatives. Chambre des Représentants session 1958-1959

Ruanda-Urundi

- «Notules sur le Ruanda-Urundi» (1959)
- -- Carte routière des territoires du Ruanda-Urundi, édition 1956
- Note sur la station de recherches agronomiques de Rubona par l'Institut national pour l'étude agronomique du Congo belge, station de Rubona
- Carte «Bugesera et Région des lacs Lacs et rivières»
- -- Résumé des études et travaux envisagés (en millions de francs) Bugesera
- Café Arabica produit par les planteurs autochtones en 1958, territoire du Ruanda-Urundi, service des affaires économiques
- Plan décennal du Ruanda-Urundi (1952 à 1961)
- Notes sur la structure économique du Ruanda-Urundi. Territoire du Ruanda-Urundi, service des affaires économiques
- «Le Ruanda-Urundi Généralités»
- Rapport sur l'administration belge du Ruanda-Urundi pendant l'année 1957 présenté aux chambres par M. le Ministre des colonies
- «Plan décennal pour le développement économique et social du Ruanda-Urundi». Les éditions ре Vissenen Bruxelles 1951)

Cameroun

- Le chemin de fer Douala-Tchad et sa place dans le développement économique du Cameroun par la Société d'Etude du chemin de fer Douala-Tchad-Juin 1959
- Note d'ensemble sur les investissements au Cameroun par le ministère du plan
- Extension de l'aménagement hydro-électrique de la Sanaga à Edéa, par MM. Soubrier et Mauret, ingénieurs à l'énergie électrique du Cameroun. Extrait de Travaux (mai 1957)
- Aménagement de la chute d'Edéa. S.F.E.D.T.P.
- «Edéa, première usine africaine de production d'aluminium» par Maurice Victor
- L'Afrique à l'heure de l'aluminium par le Centre de documentation et de diffusion des industries minières (n° 6 de septembre 1958)
- Cameroun, par la chambre de commerce et d'industrie, décembre 1958
- Enquête agricole de la subdivision de Mbalmayo. Ministère de la production rurale. Ministère des affaires économiques (mai août 1957)
- L'agriculture camerounaise. Ministère de la production rurale — Direction de l'agriculture
- Les moyens financiers de la population de quelques régions types du Cameroun
- Planteurs camerounais (cacao) publication du ministère de la production rurale de l'Etat du Cameroun

Afrique-Equatoriale

- Statistiques du commerce extérieur de la Communauté interéquatoriale (année 1958).
 Bureau central de la statistique et de la mécanographie
- «Etudes économiques: Le commerce extérieur des territoires de l'A.-E.F. de 1951 à 1956» Haut Commissariat de l'Afrique-Équatoriale française. Direction générale des services économique et du plan. Service de la statistique générale
- «Études économiques le commerce extérieur des républiques de la Communauté interéquatoriale en 1958.» Bureau central de la statistique et de la mécanographie
- «Annuaire statistique de l'Afrique-Equatoriale française années 1951 à 1955.» Haut Commissariat de l'Afrique-Équatoriale française

- «Bulletin mensuel de statistique.» Par le Bureau central de la statistique d'A.-E.F. (février 1958 et février 1959)
- «Commerce extérieur» (exportations) par le Haut Commissariat de la République en A.-E.F. (1950)

Gabon

- «Rapport annuel 1958» de la Société des pétroles d'A.-E.F.
- Carte «Bassin sédimentaire du Gabon» (Société des pétroles d'A.-E.F. 1959)
- «Recherches pétrolières au Congo» (Société des pétroles d'A.-E.F. - juillet 1959)
- Note sur travaux de sondage et d'installation par la Compagnie minière de l'Ogooué (Comilog)
- «Avantages pouvant être accordés aux nouvelles sociétés désirant s'installer sur le territoire de la République gabonaise.» République gabonaise, ministère des finances, de l'économie et du plan.
- «L'exploitation forestière et les industries du bois au Gabon» par la Compagnie française du Gabon à Port-Gentil (décembre 1956)

République du Congo

- «Le projet d'ensemble hydro-électrique et industriel du Kouilou — Pointe-Noire au Moyen-Congo.» (Organisation de la région industrielle Kouilou — Pointe-Noire mars 1958)
- «Le barrage du Kouilou» plaquette réalisée par la Chambre de commerce, d'agriculture et d'industrie du Kouilou-Niari
- Nouvelles de la C.C.T.A. de février à juin 1959» pages d'information de l'I.I.T. (Institut interafricain du travail)

Tchad

- «L'essentiel sur le Tchad» par le Service de l'information Fort-Lamy (1959)
- Exposé fait au nom du gouvernement par M. Baba Hassane, secrétaire d'État à la Présidence.

